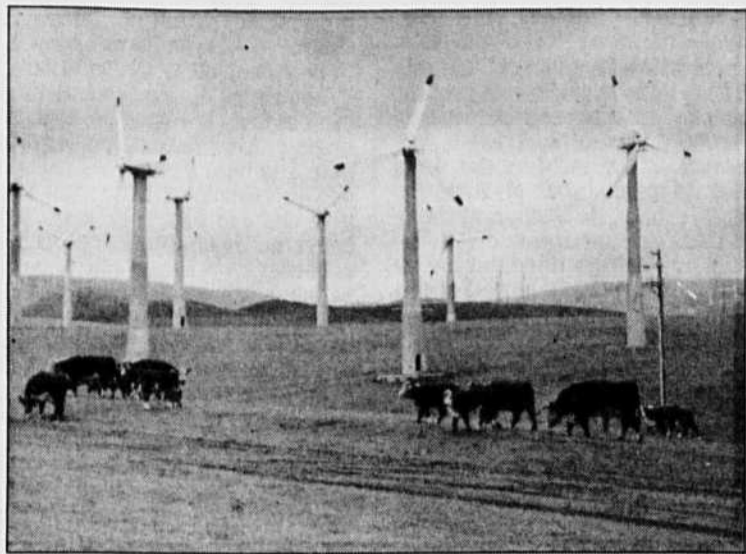


## SOCIÉTÉ



### Une énergie propre, propre, propre

De toutes les formes d'énergie, celle que produisent les éoliennes est certainement la plus propre, écrit Louis-Gilles Francoeur dans la dernière tranche de sa série d'articles consacrés à l'énergie éolienne. Malgré quelques inconvénients, un parc d'éoliennes ne cause jamais de dégâts importants à la nature, comme nous le prouvent ces animaux que le ronron des hélices n'a pas l'air de déranger.

Page B-1

## Douche froide pour les partisans du Sénat « triple E »

Les négociations de Toronto s'embrouillent sur tous les fronts

Chantal Hébert  
envoyée spéciale

TORONTO — Le gouvernement fédéral a mis ses cartes sur la table hier et averti les partisans de l'égalité provinciale au Sénat qu'il ne donnerait le feu vert à leur option que sous réserve de couper considérablement les ailes d'une telle Chambre haute.

« S'il y a un consensus sur un Sénat égal, le gouvernement du Canada pourrait l'accepter, a rapporté le ministre fédéral Joe Clark, mais à condition de revoir ces pouvoirs. »

Plusieurs provinces voudraient donner à un Sénat égal et élu un veto sur des pans complets de l'activité fédérale dans des secteurs de compétence provinciale comme l'agriculture, les richesses naturelles, etc. « C'est excessif », affirme le négociateur en chef du gouvernement fédéral.

En clair, pour avoir la Chambre haute efficace qu'ils revendiquent,

les partisans d'un Sénat « triple E » se sont fait dire hier qu'ils devront se contenter de l'égalité régionale.

Malgré cette douche froide, et l'opposition sans réserve des grosses provinces comme l'Ontario et la Colombie-Britannique au projet de l'égalité des provinces au Sénat, ses partisans ont maintenu leur position hier et la troisième journée d'une séance de travail destinée à produire d'ici dimanche l'ébauche d'une entente globale sur la Constitution a pris fin sur une impasse. « Il n'y a eu aucun mouvement ici », confirme le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard Joe Ghiz.

L'absence du Québec n'aura jamais autant handicapé les discussions, rapporte de son côté Benoît Bouchard. Et pour cause, en plus du Sénat, le groupe se penchait hier sur des sujets comme la formule d'amendement et la création de nouvelles provinces, susceptibles de toucher de près les préoccupations du Québec quant à sa place dans la fé-

Voir page A-4: Sénat

## Apolitique, le 125e du Canada ?

Les millions dépensés par Ottawa exhalent un parfum pré-référendaire

Laurent Soumis

EN CETTE ANNÉE où flottent plus d'un parfum référendaire, le gouvernement fédéral a entrepris une vaste offensive publicitaire pour raviver le patriotisme des Canadiens. Une campagne majeure menée à coups de millions et dont l'ampleur, faute de données publiques, demeure encore difficile à mesurer.

Du Secrétariat d'État au Comité organisateur de la Fête du 1er juillet, en passant par la Corporation Canada 125 et le Bureau des relations fédérales-provinciales, les organismes se multiplient et les campagnes se succèdent.

Tout ce bon monde se réclame de l'apolitisme le plus pur. Mais l'addition de pareils messages destinés à vendre le Canada aux Canadiens donne quelquefois en ondes l'allure d'une véritable campagne pré-réfé-

rendaire destinée à préparer l'opinion, en particulier québécoise, aux futures offres constitutionnelles fédérales.

Certes, les conservateurs fédéraux n'ont pas encore ressuscité le Centre d'information sur l'unité canadienne instauré par le gouvernement Trudeau à l'approche du référendum de 1980.

Mais les activités de propagande, si vivement dénoncées à l'époque par les conservateurs, n'ont pas cessé pour autant. Au contraire, elles se sont tout simplement dispersées dans divers ministères et organismes fédéraux.

Par exemple, les téléspectateurs québécois connaissent déjà la campagne de 3,75 millions \$ lancée par le Bureau des relations fédérales-provinciales pour promouvoir le rapport du Comité Beaudoin-Dobbie. Le pays y est représenté comme un casse-

Voir page A-4: Le 125e

## L'étau se resserre sur la Serbie

Washington hausse le ton

d'après Reuter et AFP

WASHINGTON — Les États-Unis veulent que le Conseil de sécurité des Nations unies adopte dans les vingt-quatre heures un embargo commercial total et d'autres sanctions très fermes à l'encontre de la Serbie et de son allié monténégrin, a déclaré hier un haut responsable du département d'État.

Il a ajouté que Washington avait préparé un projet de résolution et en discuterait sous peu avec les quatre autres membres permanents du Conseil de sécurité, la Russie, la Chine,

la Grande-Bretagne et la France.

« Nous prenons l'initiative parce que les Européens ne sont pas parvenus à agir ensemble. Nous espérons faire adopter la résolution demain », a dit le responsable qui a requis l'anonymat.

Le texte est calqué sur la résolution 661 d'août 1990 imposant des sanctions à l'Irak après son invasion du Koweït, a-t-il précisé.

Il interdirait tout échange commercial avec la Serbie, y compris les livraisons de pétrole, mais à l'exception du matériel médical. Tous les bateaux, les avions et les avoirs mo-

nétaires yougoslaves à l'étranger seraient saisis.

Il recommanderait à l'Assemblée générale de l'ONU de confirmer que l'ancienne Yougoslavie a cessé d'exister et que tout État qui lui succéderait devra solliciter une nouvelle adhésion aux Nations unies.

Une clause supplémentaire interdirait aux athlètes serbes et monténégrins de participer aux Jeux Olympiques et aux Championnats d'Europe des Nations qui doivent se dérouler en juin en Suède.

La Chine, qui dispose d'un pouvoir

Voir page A-4: La Serbie

## Pagé veut 25 millions pour les écoles privées

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LE MINISTRE de l'Éducation, M. Michel Pagé, est en train de convaincre le premier ministre et le Conseil du Trésor de renflouer les écoles privées primaires et secondaires de 25 millions \$ par année, a appris LE DEVOIR.

Le rétablissement du financement se ferait progressivement sur trois ans. Ainsi, les écoles pourraient bénéficier de trois à quatre millions de plus l'an prochain, auxquels s'ajouteraient huit millions l'année d'après et une douzaine de millions l'année suivante pour rétablir autour de 65 % le financement du privé par rapport au public.

Le budget dévolu à l'école privée primaire et secondaire était de 279 millions \$ l'an passé et sera de 288 millions \$ en 1992-93. 241 écoles privées sur 407 sont subventionnées au Québec. Elles sont fréquentées par quelque 100 000 élèves soit environ 10 % de l'effectif scolaire.

Une démarche similaire a été initiée pour renflouer les institutions privées au niveau collégial par la ministre de l'Enseignement supérieur. L'Association des collèges affirme qu'une dizaine de collèges privés sont menacés de fermeture si on ne trouve pas huit millions pour combler leurs déficits (voir autre texte page A-3).

M. Pagé prévoit amender le projet de loi 141, actuellement à l'étude, Voir page A-4: Pagé

Québec songe aussi à renflouer les collèges privés : page A-3

## L'actualité publie un second classement des cégeps

La FNEEQ s'insurge

DANS son édition en kiosque aujourd'hui, le magazine L'actualité publie un deuxième palmarès des cégeps publics et privés qui place les collèges Marianopolis, Brébeuf, le Séminaire de Québec et Bois-de-Boulogne en tête de peloton.

L'actualité, qui persiste et signe, a cette fois établi ses palmarès par régions et par disciplines. Trois critères ont été retenus pour sélectionner les cégeps publics et privés : la moyenne obtenue au secondaire, le taux de réussite au collégial et l'indice de réussite à l'université.

Étonnamment, avec des critères différents, l'enquête arrive à peu près aux mêmes résultats que l'an dernier pour ce qui est des premiers rangs.

De sorte qu'en sciences humaines, les collèges Brébeuf, Maisonneuve, Bois-de-Boulogne et l'Assomption raflent les premiers rangs dans la région de Montréal si l'on tient compte des trois critères confondus. Dans la région de Québec, ce sont les cégeps de Sainte-Foy, le Séminaire de Québec, le cégep Amiante, le collège Lévis et Beauce-Appalaches qui se taillent les meilleures places.

En sciences de la nature, les collèges Brébeuf, Grasset, Bois-de-Boulogne, l'Assomption et Maisonneuve arrivent en tête du palmarès de la région métropolitaine. Dans la grande région de Québec, c'est au Séminaire de Québec, aux cégeps de Sainte-Foy, Amiante, Beauce-Appalaches et Lévis-Lauzon qu'on semble le mieux préparé pour réussir dans les sciences.

Voir page A-4: Cégeps

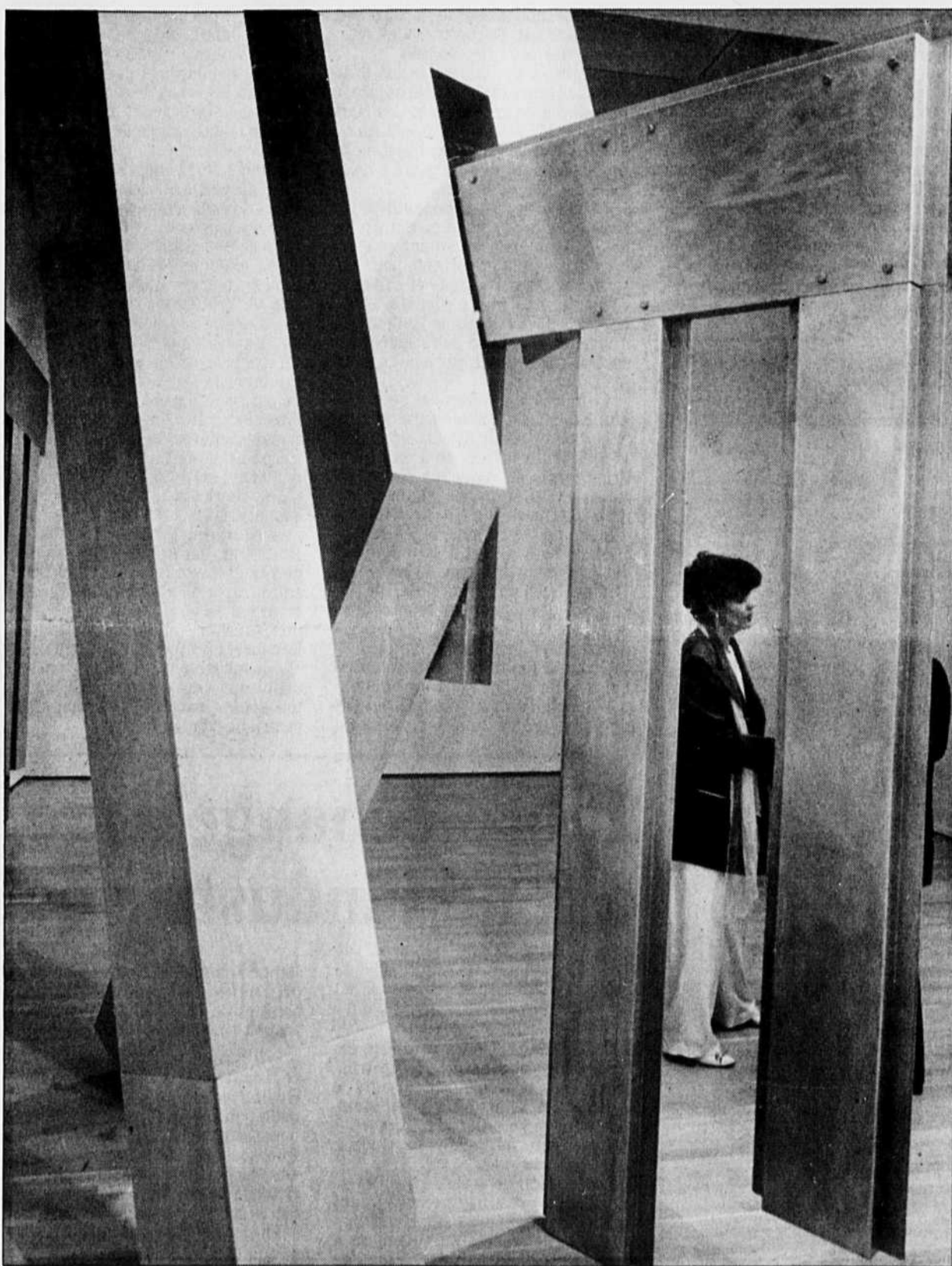


PHOTO JACQUES NADEAU

### Un musée rassembleur

La ministre des Affaires culturelles, Liza Frulla-Hébert (ci-dessus), et le directeur général, M. Marcel Brisebois, ont officiellement inauguré, hier, le nouveau Musée d'art contemporain de Montréal. À cette occasion, le sculpteur Yves Trudeau a souhaité que le nouveau musée devienne le « rassembleur » de toutes les tendances. Les Montréalais sont invités à visiter gratuitement leur nouveau musée durant tout le week-end. (Voir « L'événement de la semaine », page B-3).

## Les prêts à Olympia & York ont fait perdre 200 millions \$ à la Banque Nationale

Serge Truffaut

POUR ÉPONGER les pertes qui découleront des 473 millions \$ que la Banque Nationale a accordés aux diverses sociétés du groupe Olympia & York, une provision de 200 millions \$ a été constituée et sera inscrite dans les livres de l'exercice financier en cours à la rubrique pertes sur prêts.

Lors d'une rencontre avec la presse, M. Léon Courville, premier

vice-président exécutif, affaires générales, de cette banque, a évoqué hier la complexité du dossier et sa confidentialité qui se doit encore d'être respectée pour ne pas qualifier et quantifier les garanties que la Banque Nationale avait obtenues d'Olympia & York en échange des sommes allouées.

De fait, et contrairement à certaines institutions financières, on pense notamment à la CIBC, il n'a pas été possible de savoir quel pourcentage

de ces 473 millions \$ avait été consenti à Olympia afin de lui permettre la poursuite de son aventure londonienne, soit la construction du vaste complexe immobilier Canary Wharf. Comme...

Comme il n'a pas été possible de connaître la ventilation des sommes qui ont été prêtées aux diverses compagnies oeuvrant dans les sphères d'activités dans lesquelles Olympia & York est impliqué ou présent.

Voir page A-4: Banque Nationale



## LA MER INTÉRIEURE

Les célébrations du 350e anniversaire de la fondation de Montréal ont inspiré un texte provocateur, *La Mer intérieure*, à Richard Desjardins. Ce poème inédit est un long réquisitoire, parfois dur et violent, où les mots justice et fierté se conjuguent à un tout autre rythme que celui des fanfares et des parades... LE DEVOIR vous l'offrira en exclusivité dans son cahier du samedi 30 mai.

# Feu vert déguisé à un incinérateur municipal

## Ryan dépose un projet de loi avant toute audience publique

Louis-Gilles Francoeur

QUÉBEC fraude la population de la région métropolitaine en tentant d'autoriser la Régie intermunicipale de gestion des déchets sur l'île de Montréal de signer maintenant un contrat avec Foster Wheeler avant même que le choix de cette filière d'élimination n'ait été discuté en audiences publiques et évalué de façon indépendante.

C'est ce qu'a soutenu hier le critique de l'opposition en matière d'environnement, M. Denis Lazure, en réaction à l'introduction d'un projet de loi privé à l'Assemblée nationale par le ministre des Affaires municipales, M. Claude Ryan. L'opposition a reproché au gouvernement de vouloir par ailleurs court-circuiter tous les mécanismes de contrôle public dans cette affaire dont pourrait profiter un ancien proche de M. Ryan et ex-ministre, M. Fernand Lalonde, qui pourrait être prochainement nommé président de la filiale québécoise de Foster Wheeler, veut une rumeur persistante à Québec.

L'affaire prend si rapidement des proportions que le maire de Dollard-des-Ormeaux, M. Ed Janisjewski, a

avisé la commission parlementaire chargée d'étudier ce projet de loi privé que sa ville se retirerait de la région en 1995 et que d'ici là, comme c'est son droit, elle s'oppose à ce qu'on dote cette même région du pouvoir d'accorder des contrats discrétionnaires, sans soumission publique.

« La régie n'a jamais reçu, écrit M. Janisjewski dans sa lettre à la commission, l'approbation des villes membres avant de procéder avec un projet de loi privé et nous sommes d'opinion même que plusieurs décisions ou actes de la régie ne sont pas conformes aux lois qui la régissent. »

Le projet de loi privé, portant le numéro 221, aurait pour effet de donner force de loi rétroactivement aux procès-verbaux et aux décisions à huis clos de la régie, qui seraient illégaux du fait qu'il ne s'agissait pas de réunions publiques, comme le prévoit l'article 15 de la Loi des cités et villes. De plus, plusieurs contrats ont été accordés par cette régie pour une valeur de plus de 9 millions \$ au cours de ces réunions à huis clos.

À ce sujet, M. Lazure a déclaré que l'effet de ce projet de loi serait « tout à fait inacceptable : on nous demande d'endosser l'illégalité, le

manque de transparence et le non-respect des règles démocratiques les plus élémentaires. »

D'autre part, le projet de loi autoriserait la régie à signer un contrat maintenant avec Foster Wheeler, la compagnie américaine qu'elle a choisie pour construire un incinérateur dans l'Est de la métropole pour brûler surtout les déchets de l'ouest de l'île.

Plusieurs groupes environnementaux de la métropole ainsi que des groupes de citoyens s'opposent au site choisi qu'à la technologie retenue, la plupart estimant que l'incinération est dangereuse et, à long terme, peu rentable car le contrat garantirait à Foster Wheeler une quantité minimale de déchets, ce qui ruinerait l'expansion du recyclage.

Jusqu'à présent, la régie a refusé de divulguer son projet de contrat avec Foster Wheeler.

Un ancien ministre du gouvernement Bourassa et supporteur de Claude Ryan à l'époque de la chefferie, M. Fernand Lalonde, deviendrait sous peu le président de la filiale québécoise de Foster Wheeler au profit de qui Québec accepte de court-circuiter le processus indépen-

dant d'évaluation environnementale.

L'opposition parlementaire ne s'en prend pas seulement aux méthodes du gouvernement pour donner maintenant un feu vert à la politique de la régie mais elle dénonce le fait que sur l'île de Montréal, la ville du même nom et les municipalités regroupées dans la régie n'arrivent pas à doter la région d'une véritable politique de gestion intégrée des déchets.

Montréal et les villes voisines font en effet bande à part, chacune voulant avoir son incinérateur, sa politique de récupération des déchets et d'élimination des cendres. Pour le critiquer en environnement, c'est inacceptable et « MM. Ryan et Paradis doivent faire leur travail en déclenchant une audience générale sur la question des déchets domestiques, comme l'ont recommandé récemment, et à l'unanimité, les membres de la Commission québécoise de l'aménagement et des équipements dans leur récent rapport sur l'évaluation environnementale. » L'Ontario poursuit une politique de consultation similaire plutôt que de donner, à la pièce, des feux verts, dossier par dossier.

# Québec pose officiellement sa candidature aux Jeux olympiques d'hiver

François Lemenu  
de la Presse canadienne

LE DRAPEAU olympique pourrait à nouveau flotter sur une ville canadienne.

Après Montréal (1976) et Calgary (1988), la ville de Québec se propose d'organiser les Jeux olympiques d'hiver en 2002. Hier, à Montréal, le président de la Corporation des Jeux d'hiver de Québec 2002, M. René Paquet, et le maire de Québec, M. Jean-Paul L'Allier, ont remis officiellement le cahier de candidature au chef de l'exploitation et secrétaire générale de l'Association olympique canadienne (AOC), M. Sherif Alaily.

La ville de Calgary souhaite également organiser les Jeux d'hiver en 2002 et une décision finale sera prise par le comité de sélection de l'AOC le 5 décembre prochain, à Toronto. Halifax a retiré sa candidature il y a trois jours. Au niveau international, la candidature canadienne devra rivaliser avec des villes d'Italie, de Tchecoslovaquie, de Suède et des États-Unis (Salt Lake City). Le Comité olympique international (CIO) fera son choix en juin 1993, à Budapest.

En conférence de presse, MM. Paquet et L'Allier ont affirmé que le projet serait réalisé dans l'esprit olympique et qu'il dégagerait un surplus de 13 millions \$ sur des dépenses prévues de 739 millions \$.

« Le projet doit être conçu et perçu comme un retour aux sources de l'esprit olympique, soit la sobriété, la juste mesure et l'utilisation prioritaire des équipements déjà existants, a déclaré M. L'Allier. La réalisation du projet devra également laisser un héritage tangible à toute la région de Québec, principalement aux générations futures. »

Selon le maire de Québec, le projet devra s'imposer et demeurer un grand événement sportif et culturel pour la jeunesse, malgré l'importance des aspects économiques. « Le projet devra mobiliser les citoyens de tous les milieux et de toutes les régions, à toutes les étapes de sa réalisation, a-t-il ajouté. La gestion de tous les aspects du projet devra, enfin, être saine, efficace et transparente. »

À cet égard, le maire de Québec soutient que sa ville ne traîne pas comme un boulet l'expérience malheureuse de « Québec 1984-1988 », ni celle des Jeux olympiques de Montréal, dont les contribuables paient encore une partie des installations.

« Nous préférons nous inspirer des Jeux qui ont obtenu un succès financier, a dit M. L'Allier. Pour que les Jeux soient une réussite, il n'est pas nécessaire de construire un stade de 1 milliard \$. Je suis bien placé pour le savoir car j'étais au gouvernement à

cette époque. »

M. Paquet a rappelé que le gouvernement fédéral s'est déjà engagé à verser une subvention de 240 millions \$. « Tous les paliers de gouvernement devraient contribuer une somme globale de 290 millions », a dit le président de la Corporation.

Toutes les épreuves seraient présentées dans la région immédiate de Québec. Ainsi le bobsleigh serait disputé à la base des Forces canadiennes de Valcartier; le bobsleigh et la luge sur une piste réfrigérée aménagée au mont Hibou; à Stoneham; le hockey, le patinage artistique et le patinage de vitesse (courte piste) au Colisée et dans un autre amphithéâtre de plus de 8000 places; le patinage de vitesse (longue piste) à l'anneau de glace Gaétan-Boucher, à Sainte-Foy; le saut à ski et le combiné nordique au mont Hibou; le ski acrobatique au centre de ski Le Relais; à Lac Beauport; le ski alpin au Massif de Petite-Rivière-Saint-François, au mont Sainte-Anne, et à Stoneham; le ski de fond au mont Sainte-Anne; et le curling à Saint-Romuald.

Selon la Corporation, la valeur des nouveaux sites et des sites améliorés est estimée à 100 millions \$.

Les cérémonies d'ouverture et de clôture se dérouleraient sur les Plaines d'Abraham, en face du Musée du Québec. Des structures temporaires pouvant accueillir 40 000 personnes seraient alors aménagées.

Dans son cahier de candidature, la Corporation propose que le Village olympique soit situé dans cinq nouveaux bâtiments de l'Université Laval. De plus, l'université se verrait confier la gestion du village.

Selon Guy Desormeaux qui, en 1976, était responsable de l'ORTO, organisme responsable de la télédiffusion des Jeux Montréal, Québec a de bonnes chances de l'emporter. « Les Jeux olympiques sont de plus en plus un événement télévisuel, dit-il. Si Québec était choisie, ce serait la première fois depuis Lake Placid (1980) que les Jeux d'hiver seraient présentés dans une ville ayant le même fuseau horaire que New York. Il s'agit d'un facteur important puisque les Américains sont ceux qui versent le plus gros des droits de diffusion, même si l'apport des Européens et des Asiatiques devrait augmenter au cours des prochains Jeux », ajouta M. Desormeaux, qui a participé à la préparation du cahier de candidature de Québec.

« À Albertville, le réseau CBS a payé 243 millions \$, rappelle M. Desormeaux. À Lillehammer (Norvège), ce sera 300 millions \$, et 450 millions \$ à Atlanta pour des Jeux d'été. Je suis certain que Québec saurait attirer les grands réseaux. Et c'est sans compter la télé payante », conclut-il.

# L'atmosphère surit à l'approche du Sommet de la Terre

DJAKARTA (d'après AFP) — L'atmosphère des États-Unis, qui ont bloqué les progrès sur plusieurs des conventions internationales qui seront éventuellement signées à Rio, provoque non seulement une levée de boucliers en Europe mais aussi dans les pays en voie de développement qui commencent à boudier les propositions politiques occidentales dans la plus pure tradition des affrontements Nord-Sud.

L'Indonésie « se fiche » de la protection de l'environnement si le développement économique des pays pauvres n'est pas favorisé, a déclaré

clairement hier le ministre indonésien de la Population et de l'Environnement, Emil Salim.

« Ce qui me préoccupe c'est que (les pays développés du) Nord s'activent surtout à nous dire, à nous du Sud, quoi faire en matière d'environnement », a-t-il dit, expliquant la position de l'Indonésie à la Conférence de l'ONU sur l'Environnement et le Développement (CNUED), qui se tiendra du 3 au 14 juin à Rio.

M. Salim reconnaît que « toute détérioration du climat planétaire affectera les pays en développement, mais assure que pour l'empêcher, il

faut aussi une coopération Nord-Sud, qui passe par l'ouverture des marchés » des pays développés.

L'attitude de l'Indonésie est d'autant plus importante qu'elle assure la présidence du mouvement des Non-alignés. M. Salim a rappelé qu'en avril à Kuala Lumpur, quelque 50 pays « avaient synchronisé » leurs vues sur ces questions.

« D'un côté, a-t-il poursuivi, les pays développés nous disent de ne pas couper excessivement nos arbres, qui sont si importants pour absorber le gaz carbonique et éviter le réchauffement de la planète, et de l'autre, les États-Unis ne veulent pas s'engager à réduire leurs émissions de CO<sub>2</sub> (dioxyde de carbone) », note M. Salim.

Le ministre a vivement reproché aux États-Unis d'avoir posé comme condition de sortir des ententes officielles toute référence à un calendrier ferme de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, et tout engagement sur un budget pour la CNUED. Ces conditions, qui ont ramené à peu les objectifs de Rio, ont été posées en échange de la présence du président George Bush au sommet de Rio. M. Salim a dit « placer ses espoirs dans le Japon, l'Allemagne et la France » pour sauver la mise.

Quant à l'administration américaine, elle est de plus en plus exposée au feu croisé des organisations écologiques de tous les coins du

monde. Cela ne l'empêche pas de mettre dans la balance tout son poids politique pour n'avoir rien à céder sur les principales questions abordées au Sommet de la Terre.

Ainsi le président George Bush a retenu longtemps sa décision de participer au Sommet, la confirmant finalement le 12 mai.

Ce suspense a servi à peser sur les cours des négociations préparatoires et à s'assurer qu'il « ne ferait pas face à des exigences inacceptables » explique William Reilly, l'administrateur de l'Agence de Protection de l'Environnement.

La première proposition rejetée par les Américains a consisté à biffer une proposition, qui défendait notamment le Canada et la CEE (qui ne participera pas à Rio en raison de l'inertie américaine), qui aurait permis de ramener les émissions de gaz carbonique en l'an 2000 au niveau qu'il était en 1990.

Pas de progrès plus significatifs sur la préservation des forêts. Lors des réunions préparatoires, les États-Unis ont proposé l'interdiction de la déforestation en milieu tropical. Les pays en voie de développement ont exigé à leur tour que cette interdiction s'applique également aux forêts tempérées et à celles de l'hémisphère nord. Les pourparlers ont bloqué à cet endroit car Washington voulait protéger ses coupes industrielles du nord-ouest.

## avis de demande d'un permis d'alcool

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
<b>Régie des permis d'alcool du Québec</b>		
MARECHI, Stephien Disco Chaba 7182 boul. Robi Rénou Dossier: 964-403	1 Bar avec danse et spectacles	9085 boul. Pie IX Montréal
160669 CANADA INC. Pub-Go 3055-3057 boul. Cartier Ouest Laval Dossier: 206-359	Permis additionnel 1 Bar sur terrasse	3055-3057 boul. Cartier Ouest Laval
2951-8610 QUÉBEC INC. Le Friand d'Oeuf Enr. 1185, 25e avenue St-Eustache Dossier: 458-596	2 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse	185, 25e avenue St-Eustache Montréal
CAMPAGNA, Gaston La Marmite Québécoise 804 boul. Rosemont Montréal Dossier: 870-444	1 Restaurant pour vendre	804 boul. Rosemont Montréal
CHARBONNEAU, Sylvain Le Café Les Bons Retours 2129, Mont-Royal Est Montréal Dossier: 960-609	1 Restaurant pour vendre	2129, Mont-Royal Est Montréal
2863-7072 QUÉBEC INC. Bar Le Furry 3925, Montée Masson Laval Dossier: 192-203	Permis additionnel de Restaurant sur terrasse	3925, Montée Masson Laval
PETIT, Linda Gale Bar Koala 4543, avenue du Parc Montréal Dossier: 216-887	Permis additionnel 1 Bar sur terrasse (suite à une cession)	4543, avenue du Parc Montréal
2532-0136 QUÉBEC INC. Café Bar L'Archange 1678, rue St-Joseph Lachine Dossier: 542-639	1 Bar sur terrasse	1678, rue St-Joseph Lachine
ANTONIO VALENTE, EMMANUEL, BERNARDO, JOAO FERNANDES Le 396walk Café 3936 boul. St-Laurent Montréal Dossier: 865-048	2 Bars dont 1 sur terrasse	3936 boul. St-Laurent Montréal
2855-2362 QUÉBEC INC. Bar Restaurant Chums 45, 90e avenue LaSalle Dossier: 927-038	Permis additionnel de Restaurant pour vendre sur terrasse	45, 90e avenue LaSalle Montréal
BELLA ANGELICA RESTAURANT INC. Bella Angelica Restaurant Inc. 4210, rue Beaubien Est Montréal Dossier: 647-784	2 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse	4210, rue Beaubien Est Montréal
2946-5549 QUÉBEC INC. Agostini-Pizza	1 Restaurant pour vendre	5563, ch. Upper Lachine
Sousmarins 5563, ch. Upper Lachine Montréal Dossier: 965-111		Montréal
ASSOCIATION PONTELANDOL-FESE Association Pontelandolense 1355, Montée Masson Laval Dossier: 965-160	1 Club	1355, Montée Masson Laval
ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS DE L'ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPERIEURE (A.E.T.S.) Le Bar 100 Génies 4750, ave Henri-Julien Montréal Dossier: 280-677	Permis additionnel 1 Bar sur terrasse	4750, ave Henri-Julien Montréal
ELOY CANO, GUILLERMO ZAPATA Disco Club 350 835, rue Dion Val d'Or Dossier: 965-434	1 Bar avec danse et spectacles	7225, rue St-Hubert Montréal
2426-9110 QUÉBEC INC. Luculus Club Med International 1425, rue Crescent Montréal Dossier: 307-942	Permis additionnel 1 Bar sur terrasse	1425, rue Crescent Montréal
2755-9434 QUÉBEC INC. Piano Bar Zacharie 7142, rue Vannes St-Léonard Dossier: 965-509	Changement permanent de l'emplacement de l'établissement Bar avec danse et spectacles	1400 boul. St-Jean-Baptiste Montréal
BALOK, Ioannis Café Billard T.J.S 370, Curé-Labellie suite 106 & 107, Laval Dossier: 965-459	1 Bar	370, Curé-Labellie, suite 106 & 107, Laval
2867-3580 QUÉBEC INC. Restaurant Les Primeurs 295, St-Paul Est Montréal Dossier: 945-436	Permis additionnel 1 Bar sur terrasse	295, St-Paul Est Montréal
2747-6216 QUÉBEC INC. Resto-Bar Carré Dominion 1243, rue Metcalfe Montréal Dossier: 211-052	Changement de catégorie de Taverne danse et spectacles à Bar danse et spectacles	1243, rue Metcalfe Montréal
PAPPAS, Georges Le Turbo 3465, rue Stanley app. 11, Montréal Dossier: 297-739	2 Bars avec danse et spectacles 1 Bar	4558, Notre-Dame Est Montréal
CHIN, Young Ae Hobak 3300 boul. Cavendish Montréal Dossier: 353-466	1 Restaurant pour vendre	3300 boul. Cavendish Montréal
2734-4027 QUÉBEC INC. L'Ours Qui Fume Enr. 2019, rue St-Denis Montréal Dossier: 410-902	Addition d'autorisation de spectacles dans 1 Bar	2019, rue St-Denis Montréal
1119-6383 QUÉBEC INC. Duchesse Anne Enr. 5390 St-Hubert Montréal Dossier: 300-939	Changement de catégorie de Restaurant pour vendre à Bar	5390 St-Hubert Montréal
MASSE, Jacques 3484, Chemin Terrebonne Dossier: 938-068	1 Bar avec danse	3484, Chemin Gascon Terrebonne
2956-0315 QUÉBEC INC. 121 & 127, Mont-Royal Ouest Dossier: 965-780	1 Restaurant pour vendre 2 Bars dont 1 sur terrasse	121 & 127, Mont-Royal Ouest Montréal
TRANS-RESTO INC. C.P. 325, succ. A Longueuil Dossier: 965-780	1 Épicerie, 2 Bars sur terrasse, 1 Bar avec danse et spectacles 1 Restaurant pour vendre	101, Chemin de la Rivière Longueuil

Le président et directeur général  
Ghislain K.-Lafamme, avocat



# Libre-échange à trois : Québec appuiera à fond l'industrie québécoise du vêtement

Michel Venne  
de notre bureau de Québec

LE VÊTEMENT sera peut-être exclu du traité de libre-échange trilatéral que signeront d'ici 30 jours le Canada, les États-Unis et le Mexique, a fait savoir hier le ministre des Affaires internationales du Québec John Ciaccia.

Les négociations telles qu'elles se déroulent présentement peuvent causer un préjudice sérieux à l'industrie québécoise du vêtement à cause de la règle d'origine, a soutenu hier M. Ciaccia en rendant public un document synthèse sur les enjeux du libre-échange à trois pour le Québec.

En entrevue au DEVOIR, le président des manufacturiers du vêtement du Canada, M. Jack Nivenko, déclarait le 16 mai que le projet, sous sa forme actuelle, allait « tuer » l'industrie canadienne.

L'application de la règle d'origine forcerait les firmes québécoises à s'approvisionner en textiles et en tis-

s principalement aux États-Unis. Or, l'industrie québécoise du vêtement et de la mode s'approvisionne partout au monde à l'heure actuelle.

Les États-Unis proposent en effet de fixer à 80 % le contenu nord-américain des vêtements en tissu pour qu'ils soient exportés en franchise de douanes dans les trois pays. Les prix sont souvent plus élevés aux États-Unis qu'ailleurs. En outre, les Américains sont les seuls producteurs de coton sur le continent.

Si ce problème ne peut être résolu, le Québec demande à Ottawa de faire en sorte que ce secteur soit exclu du traité trilatéral et que, le cas échéant, le Canada signe une entente bilatérale avec le Mexique. M. Ciaccia affirme que le gouvernement fédéral écartera les représentations du Québec puisque 59 % de l'industrie canadienne du vêtement se trouve au Québec, créant 60 000 emplois.

En outre, ajoute le ministre, les États-Unis et le Mexique n'auraient

aucune raison de mettre en péril l'entente en refusant d'exclure un secteur. Et ce, d'autant plus que d'autres domaines ont déjà été exclus à leur demande, notamment le transport maritime. Les industries culturelles bénéficient également de ce traitement, à la satisfaction du Québec.

Sur les autres sujets abordés par l'accord trilatéral, le Québec est rassuré.

Dans le secteur de l'agriculture, l'évolution récente des négociations va dans le sens de la signature d'un accord trilatéral restreint. Cet accord restreint ne couvrirait, selon M. Ciaccia, que les normes sanitaires à respecter par les trois pays signataires. Les fameux quatre piliers de la politique agricole québécoise ne seraient pas en jeu : le crédit agricole, l'assurance stabilisation du revenu, l'assurance récolte et la gestion de l'offre.

Le Québec serait prêt à appuyer un accord bilatéral avec le Mexique en agriculture, dit le ministre, afin de

promouvoir nos produits d'exportation, comme le porc et la poudre de lait, le cas échéant.

Québec est satisfait aussi de l'évolution des négociations dans le secteur de l'énergie. Hydro-Québec, en tant que compagnie de juridiction provinciale, n'est pas touchée par l'entente, affirme M. Ciaccia, non plus que ses politiques d'achat préférentiel, ni sa politique de prix différenciés selon les marchés et les clientèles.

Enfin, les industries culturelles ne sont pas traitées par l'entente trilatérale, ce que désirait le Québec.

Les relations commerciales entre le Canada et le Mexique sont limitées. Le commerce totalise 1,8 milliard \$ entre les deux pays (372 millions \$ pour le Québec) contre 44 milliards \$ entre le Mexique et les États-Unis.

M. Ciaccia s'est dit satisfait des consultations qu'a tenues le gouvernement fédéral avec les provinces dans le cadre de ces négociations.

Le ministre estime que le Québec ne peut que bénéficier de la libéralisation des échanges. Entre autres, l'accord trilatéral devrait être profitable pour les industries québécoises du matériel de transport, matériel ferroviaire, machinerie, télécommunications, la pétrochimie, les services en général et l'industrie touristique, dit-il.

Il fait remarquer que l'entente permettra au Canada et au Québec d'appliquer leurs programmes d'adaptation de la main-d'œuvre, sans toutefois en promettre de nouveaux. Il fait remarquer que dans certains secteurs, l'industrie aura dix ans pour s'adapter avant l'entrée en vigueur complète du traité.

M. Ciaccia estime que l'accord devrait être signé d'ici à 30 jours mais n'entre en vigueur qu'au cours de l'année 1993.

# Ces morts subites qu'on pourrait éviter

Paul Cauchon

MOINS DE 10 % de la population du Québec connaît les techniques de réanimation en cas de crise cardiaque, et dans la région montréalaise seulement 6 à 8 % des 1400 patients réanimés chaque année par Urgence Santé lors de crises cardiaques sont réanimés avec succès, les autres portant des séquelles ou décédant.

C'est ce que soutiennent les chercheurs de l'Institut de cardiologie de Montréal (ICM) qui, avec l'actuelle campagne de financement du Fonds de recherche de l'Institut, veulent principalement s'attaquer au syndrome de la « mort subite ».

La mort subite touche 40 000 Canadiens et 400 000 Américains par année. Il s'agit d'une mort instantanée précédée d'aucun symptôme ou d'aucune douleur, survenant pendant les activités quotidiennes de la journée, et presque toujours associée à l'arythmie cardiaque.

Environ 60 % de tous les décès causés par les maladies cardiaques sont des cas de morts subites. 90 % des patients frappés par la mort subite étaient porteurs d'une maladie coronarienne, souvent un infarctus

ancien du myocarde, mais dans plusieurs cas (dans 20 % des cas en fait) la mort subite est la première manifestation connue du trouble cardiaque.

Mais la « mort subite »... on peut en revenir. Ce fut le cas en février dernier de Gaston Ducharme, qui s'écroula subitement alors qu'il attendait en file à sa Caisse populaire. Un hasard exceptionnel fit que dans la file se trouvait une inhalothérapeute de l'ICM, Julie Lacroix, et parmi le personnel de la Caisse Roxane Lanois connaissait les techniques de réanimation. Les deux femmes ont maintenu M. Ducharme artificiellement en vie en attendant l'arrivée des ambulanciers, par bouche-à-bouche et massage cardiaque, et M. Ducharme se porta aujourd'hui à merveille.

Les responsables médicaux de l'Institut de cardiologie insistent donc pour améliorer non seulement la rapidité d'intervention des ambulanciers mais aussi la formation et la sensibilisation de la population.

Mais comme 30 % des patients réanimés après une mort subite décèdent malgré tout dans l'année en cours on a poursuivi des recherches pour éviter l'inéluctable, et l'Institut

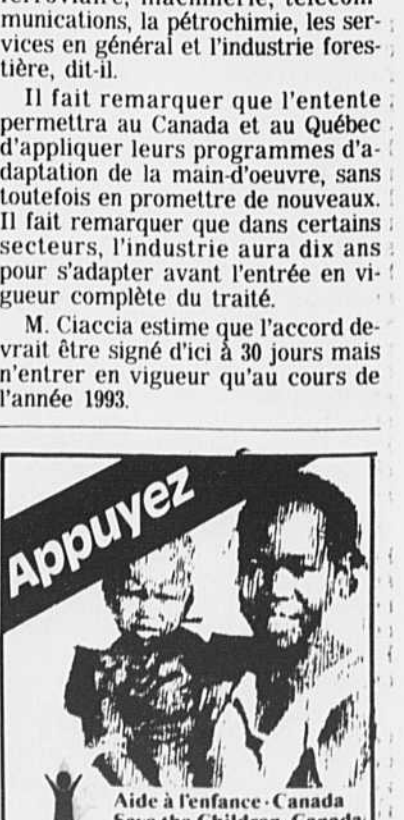
a développé un défibrillateur automatique de « pace maker sophistiqué » selon les mots du Dr Mario Talajic, qui peut détecter si le rythme cardiaque est anormal et qui peut fournir le cas échéant des chocs électriques permettant de replacer le rythme ou même de réanimer un patient en perte de conscience.

Une trentaine de patients de l'Institut portent maintenant cet appareil, qui doit être implanté dans le corps en ouvrant le thorax.

Puisque l'implantation demeure une opération importante l'Institut a expérimenté depuis six mois une technique qui permet de passer par les veines une sonde vers le coeur, afin d'obtenir un résultat similaire. On travaillait également à réduire la taille du défibrillateur.

Pour le docteur Denis Roy, chef de cardiologie, le malade frappé par la mort subite a souvent entre 60 et 65 ans, et il conjugue comme facteurs de risque le tabagisme, l'hypertension artérielle et l'hypercholestérolémie.

La campagne de financement du Fonds de recherche de l'Institut veut poursuivre les recherches dans ce domaine et espère amasser 1,8 million \$ d'ici le 15 juin pour ce faire.



## La bataille continue contre le transfert de l'Hôtel-Dieu

LA COALITION sur l'avenir de l'Hôtel-Dieu, regroupée autour de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, ne lâche pas prise et entend très bientôt organiser elle-même des audiences publiques sur la pertinence de démanteler l'Hôtel-Dieu.

La lutte se poursuit donc puisque le maire de Montréal Jean Doré a déclaré cette semaine qu'il espérait que la décision du ministre de la Santé et des Services sociaux de relocaliser à Rivière-des-Prairies l'ins-titut centenaire ne soit pas complétée.

Le ministre de la Santé Marc-Yvan Côté avait promis en annonçant le déménagement de procéder de telle façon que « la machine administrative » devienne impossible à arrêter.

La Coalition a toujours accusé le ministre Côté d'avoir refusé un débat public démocratique sur cette question, et elle entend organiser des audiences présidées par un « président indépendant dans tout ce débat », et elle veut garantir un processus qui « respecte scrupuleusement toutes les conditions requises pour lui assurer la plus grande crédibilité ».

C'est la Ville de Montréal, par le biais du Bureau de consultation de Montréal, qui encadrera le processus d'audiences publiques.

L'ensemble de la population serait invitée à participer. On prévoit annoncer les détails de la consultation la semaine prochaine.

La Coalition est appuyée par plusieurs organismes, dont l'Association des médecins de langue française du Canada, une partie du corps médical de l'Hôtel-Dieu, l'Institut de recherche clinique de Montréal, les facultés de médecine et d'architecture de l'Université de Montréal, divers organismes dans le domaine du patrimoine et de l'architecture, la CSN, l'Union des architectes, l'Ordre des architectes, l'Association du barreau canadien (division Québec), etc.

## Dilemmes autour de l'AZT

BOSTON (AP) — Contrairement, les malades du sida sont confrontés à un terrible dilemme : suivre un traitement à l'AZT, susceptible de prolonger leur vie mais incapable de combattre une infection oculaire qui les conduit irrémédiablement à la cécité, ou prendre du ganciclovir, qui permet de vaincre cette infection mais qui n'empêche pas la progression de la maladie.

En outre, beaucoup de malades ne tolèrent ni l'un ni l'autre de ces traitements, ceux-ci provoquant une grave anémie. Quant à un nouveau médicament, le Foscarnet, il est efficace dans certaines atteintes oculaires mais il est extrêmement nocif pour les reins.

« Un grand nombre de personnes doivent faire un choix : laisser tomber l'AZT et raccourcir leur vie ou rester sous AZT et devenir aveugles », résume le docteur Jay Duker.

Mais les malades pourraient bénéficier d'un effet mis au point une nouvelle technique pour administrer des médicaments anti-infectieux directement dans l'oeil, évitant ainsi l'anémie. Il suffit d'implanter dans le globe oculaire de minuscules pastilles qui distillent le médicament. Celui-ci ne passe pas dans le sang et agit localement.

De tous les microbes, bactéries, virus et bactéries liés au sida, les cytomegalovirus rétiniques, qui s'attaquent à l'oeil, sont les plus virulents : ils frappent environ 20 % des malades et sans traitement adéquat la cécité est certaine.

L'implantation de pastilles dans le globe oculaire a été testée sur 30 malades suivis par les docteurs Rajiv Anand, de l'Université du Texas, et Jay Duker, du Centre médical de Boston. Elle s'est révélée concluante dans 90 % des cas.

Par ailleurs, le recours aux tribunaux sera peut-être le seul moyen d'établir qui pourra vendre au Canada le seul médicament approuvé pour combattre le virus du sida. Apotex Inc. a reçu la permission fédérale de mettre en marché sa version de l'AZT. Mais Burroughs Wellcome, une multinationale ayant son siège social aux États-Unis et détenant des brevets au Canada et dans le monde entier pour l'AZT, affirme qu'elle s'opposera à toute tentative d'Apotex de vendre son produit. « Nous prendrons tous les moyens juridiques existants pour les arrêter », a déclaré M. Mark Weedon, président de Burroughs Wellcome Canada, au cours d'une interview depuis Montréal.

Le porte-parole d'Apotex, M. Elie Betito, a affirmé que sa compagnie était la première au monde à offrir une version concurrentielle de l'AZT ou zidovudine, comme en marché par Burroughs Wellcome sous la marque Retrovir.

Mais, a ajouté M. Betito, le médicament d'Apotex — appelé Apo-Zidovudine — coûte moins cher, avec un coût mensuel moyen inférieur à 115 \$, comparativement à environ 170 \$ pour Retrovir.

# Le Canadien, un amateur d'art qu'il faut convaincre

Paule des Rivières

DEUX CANADIENS sur trois ont assisté à un spectacle au cours des dix derniers mois et un Canadien sur quatre a acheté une oeuvre d'art ou un objet symbolique l'année dernière. Ces données, dévoilées hier, suffiraient à elles seules à redonner espoir aux créateurs et producteurs. Mais, encore plus réjouissant, une proportion élevée de Canadiens souhaiterait voir plus de spectacles ou acheter plus d'oeuvres d'art. Il faut tout simplement aller chercher les gens, les rassurer, leur offrir ce qu'ils désirent. Les Canadiens peuvent employer leur temps libre de di-

verses manières mais du temps, ils en ont.

Et ce qu'ils désirent, c'est, bien évidemment, un bon spectacle. Mais c'est aussi, à des degrés divers, selon les régions et les classes sociales, une bonne acoustique, des prix raisonnables, une atmosphère relaxante, bref tous ces petits riens importants qui, au delà du spectacle lui-même fait de la sortie une soirée réussie ou ordinaire. Un moment à rééditer ou un pensum.

Ces observations sont tirées d'une étude qui s'est échelonnée sur trois ans et à laquelle ont participé trois municipalités (Montréal, Toronto, Vancouver), dix provinces et le gou-

vernement fédéral. L'initiative revient à l'ex-ministre fédéral des Communications, M. Marcel Masse, qui a voulu tout savoir sur la vente de spectacles et sur celle d'oeuvres d'art. Pourquoi les Canadiens achetaient, pourquoi ils n'achetaient pas et comment faire pour qu'ils appuient davantage les artistes. Plus de 71 % des répondants conviennent de l'apport majeur des artistes à la société.

Le résultat de l'enquête — qui a coûté environ 1 million \$ — est une imposante brique de 550 pages, *Le profil des Canadiens consommateurs d'art, 1990-1991*.

« Avant de se décider à assister à un spectacle comme *Hamlet*, *Carbone 14*, *Blue Rodeo* ou *Les grands Ballets Canadiens*, le consommateur doit se faire à l'idée de sortir de chez lui, faire l'attente des auteurs du rapport rendu public hier par le ministre des Communications, M. Perrin Beatty.

Le rapport est rempli de vérités toutes simples qui illustrent bien les efforts additionnels que les producteurs et responsables de publicité peuvent consentir pour aller chercher les Canadiens.

Que l'on parle d'achat de billets pour un spectacle ou d'achat d'une oeuvre d'art, il faut faire plusieurs campagnes de publicité, pour les différents publics. Aux uns, les plus craintifs, il faut offrir « un essai garanti sans risque ». Aux autres, des abonnements à meilleur prix, une récompense pour avoir convaincu un ami de vous accompagner, une salle confortable.

La recherche scientifique a été confiée à deux maisons, une petite boîte de Montréal, *Cultur'Inc.*, et à une grosse boîte de Toronto, *Decima Research*. Plutôt que de se séparer le pays, le Québec d'un côté, le reste du Canada de l'autre, François Arcand et Michael Sullivan ont tous deux travaillé à la grandeur du Canada.

D'ailleurs, si le comportement des Montréalais et des Québécois se distingue à certains égards, l'enquête ne relève pas de différences considérables.

Au Québec comme ailleurs, le genre le plus prisé, c'est le théâtre. Le prix est partout un pays un obstacle majeur. Offrir une plus grande fourchette de prix de billets serait un début de solution.

Cependant, Montréal affiche le plus important taux d'aficionados des arts au pays, et de loin, avec ses 15 %, contre une moyenne nationale de 8 %. Les Montréalais ont un peu plus attirés par les arts dits traditionnels (ballet, opéra, musique classique) que les autres Canadiens. Le plus révélateur, c'est peut-être la liste des facteurs qui conduisent le « consommateur d'art » à sortir ou à rester chez lui.

La pièce présentée est la principale raison qui pousse à sortir partout au pays mais à Montréal ce pourcentage est plus fort qu'ailleurs, puisque son importance est évaluée à 95 %. Les Montréalais et les Québécois en général se laissent moins influencer par les critiques qu'il-

lurs au pays ainsi que par la réputation de la compagnie ou du groupe en vedette. Comme partout ailleurs ils jettent un long coup d'oeil au prix du billet, sont attirés s'ils ont une connaissance préalable de l'oeuvre présentée. Et ils doivent au départ avoir envie de sortir.

Les Montréalais enfin ont une prédilection pour l'art « local ». Mais l'on aurait bien tort de dire qu'ils n'ont d'intérêt que pour ce qui se fait ici. Non, car alors que le Canadien moyen préfère un artiste de chez lui dans une proportion de 10 %, le Montréalais inscrit un 14 %. Il reste donc beaucoup de place pour l'art venant d'ailleurs.

Que l'on parle d'art sur scène ou d'achat d'oeuvre d'art visuel, les souvenirs heureux d'enfance sont primordiaux. Qui a vu un spectacle dans sa jeunesse récidivera dans l'âge adulte. De même, il y a plusieurs manières d'encourager les jeunes à faire évoluer leur plaisir à collectionner des timbres, etc.

« Dès leur jeune âge, les personnes font l'expérience de la passion et de la possession : les enfants possèdent des jouets, des poupées, des oursins, ils collectionnent les billes, les cartes de hockey et d'autres objets importants pour eux ; les adolescents placent des affiches et des coupures de magazines sur leurs murs, ils collectionnent les timbres, les pièces de monnaie, etc. À l'âge adulte, certaines personnes transfèrent cette double motivation (passion et possession) aux oeuvres d'art ».

Il y a beaucoup d'avenir en art visuel, constate avec surprise et bonheur les auteurs du rapport.

En effet, pas moins de 24 % de la population canadienne a rapporté avoir acheté une oeuvre d'art. Dans une majorité de cas, il s'agit d'oeuvres de moins de 100 \$. Seulement une minorité dit avoir effectué un achat de plus de 500 \$.

L'achat d'oeuvre d'art n'est pas

très répandu mais le désir de se procurer un objet symbolique est, lui, très fort. Il y a donc un gros boulot à faire pour démocratiser cette activité et la rendre plus accessible.

Il serait notamment possible d'intensifier les points de vente d'impressions et de reproductions présentant des oeuvres d'artistes canadiens. Après avoir pris l'habitude d'acheter des reproductions, les consommateurs pourraient avoir le désir de se procurer une oeuvre originale. Les auteurs de l'étude soulignent aussi que le contact avec l'artiste est important.

« Quelques messages sont clairs : l'acquisition d'une oeuvre d'art est une affaire personnelle, intime ; qu'elle soit nourrie de passion ou de possession ; elle n'est pas perçue comme une affaire d'argent ou d'investissement ».

Une meilleure publicité sur les prix, un inventaire plus étendu et la prise de contact avec l'acheteur potentiel au moment opportun se révèlent être des pistes prometteuses qui pourraient être explorées davantage par les vendeurs d'oeuvres d'art », conclut le rapport. Il n'est pas nécessaire d'être excessivement riche pour acheter une oeuvre d'art. Des inventaires d'oeuvres de qualité à des prix accessibles peuvent être mieux annoncés. Les universités peuvent aider à rejoindre les jeunes, qui aiment notamment la photographie. Il est possible de rejoindre les familles ou couples au moment de leur déménagement — moment propice à l'achat d'oeuvres d'art — en surveillant les ventes d'immeubles ou les nouvelles constructions, ou en parlant aux décorateurs ou agents immobiliers.

Mais ce qui résume le mieux la situation dans le marché de l'art c'est que « le marché actuel des arts semble être un circuit fermé dans lequel on doit être admis et où on sera progressivement admis à la longue d'usage ».

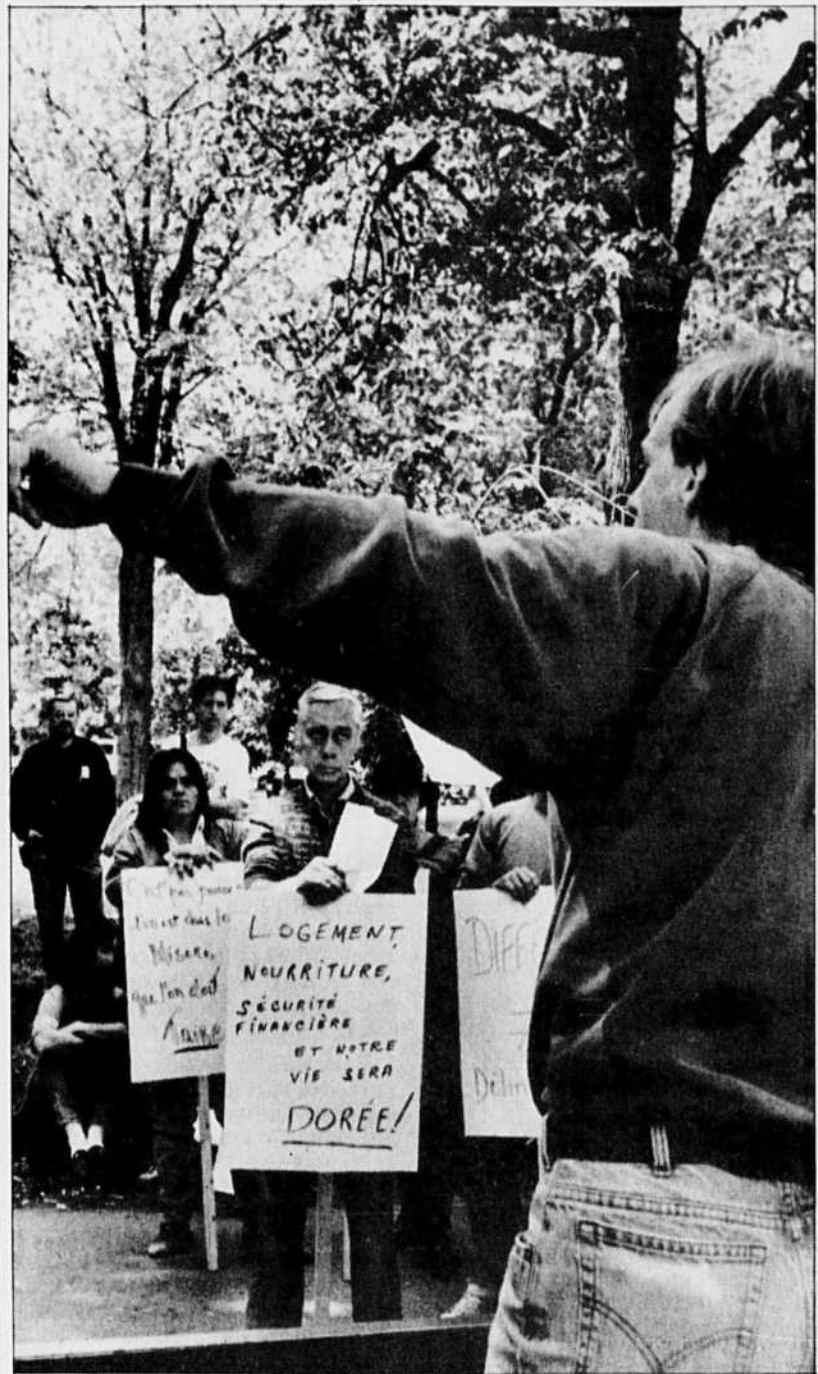


PHOTO JACQUES GRENIER

### Pour une meilleure itinérance

Des manifestants ont envahi le Carré Saint-Louis hier pour dénoncer les conditions de vie des itinérants de Montréal, rendues plus difficiles encore, disent-ils, par la fermeture de Dernier Recours. Le Conseil des itinérants du Montréal métropolitain demande entre autres une plus grande accessibilité à des lits d'urgence et à un centre de jour.

## Un recours collectif de 400 millions \$ par d'anciens «orphelins de Duplessis»

QUÉBEC (PC) — Un recours collectif au montant record de 400 millions \$ sera inscrit, la semaine prochaine à Montréal, au nom de ceux qu'il est convenu d'appeler « les orphelins de Duplessis ».

Une douzaine de centres d'accueil, d'orphelinats et d'hôpitaux psychiatriques de la province, en plus de cinq congrégations religieuses, seront au banc des accusés. Ces dernières sont les Soeurs Grises, de la Charité de Québec, de la Providence, de la Miséricorde et les Franciscaines de Marie. Une association de frères pourrait s'ajouter à cette liste.

Les établissements impliqués sont, pour la région de Montréal, l'orphelinat Notre-Dame-de-Liesse, le Mont-Saint-Antoine, le Mont-Providence, Louis-Hyppolite-Lafontaine (Saint-Jean-de-Dieu) et Huberdeau. À Québec et dans l'est de la province, on retrouve les noms suivants : Robert-Giffard (Saint-Michel-Archange), la crèche d'Yoville, l'hôpital Sainte-Anne, de Baie-Saint-Paul, l'hôpital Saint-Ferdinand-d'Halifax et l'orphelinat Sainte-Élisabeth, de Roberval.

L'information a été communiquée hier, au quotidien *Le Soleil*, par Me Robert Fauteux, procureur d'un regroupement d'une cinquantaine d'ex-bénéficiaires, pour le moment, hommes et femmes, qui demandent justice et réparation pour de présumés abus physiques, sexuels et psychologiques subis dans ces murs, à titre de pupilles de l'État, entre les années

1936 et 1970. En même temps que la requête, une demande d'appui financier sera présentée au Fonds d'aide en recours collectif.

Me Fauteux était de passage au Parlement à l'occasion d'une représentation faite à l'Assemblée nationale par le député péquiste de Gouin, M. André Boisclair, invitant le gouvernement à se pencher sur cette période particulièrement trouble de l'histoire du Québec.

Il était accompagné du Dr S.G. van Duyse, un médecin-chirurgien qui participe à titre d'expert dans l'évaluation de dossiers. Jusqu'ici, la plupart des 500 dossiers ont été obtenus en vertu de la Loi sur l'accès à l'information.

Il a aussi découvert que des pensionnaires avaient été victimes de blessures, fractures et autres traumatismes sans avoir reçu les soins requis.

Me Fauteux dit détenir la preuve qu'au moins 14 mineurs ont été détenus, sans procès, au cours des années 1956, 1957 et 1958 dans l'aile D de la prison de Bordeaux, aussi occupée par des criminels trouvés coupables de délits graves, voire de meurtre.

Au cours de la période de questions, le député Boisclair a soutenu qu'il est maintenant permis de croire que « de nombreux torts et préjudices ont été subis par des milliers de personnes innocentes ».

Claude Ryan, ministre de la Sécurité publique, s'est engagé à ce que les enquêtes « qui s'imposent suivent leur cours normal », mais ne s'est pas commis sur la pertinence d'une enquête à la grandeur de la province. Il a fait état de deux plaintes au contenu relativement « substantiel » recueillies jusqu'ici par la police de la Communauté urbaine de Montréal, mais aucune dénonciation n'aurait encore été faite à la Sûreté du Québec.

Les recherches du *Soleil* auprès du seul poste 55 de la police de la CUM faisaient état, il y a une dizaine de jours, d'au moins quatre plaintes.

Hors de Montréal, peu d'enfants de Duplessis sont au fait de cette démarche amorcée il y a environ trois mois. Les personnes désireuses d'entrer en communication avec le Comité des orphelins(e)s institutionnalisés de Duplessis peuvent téléphoner, à Montréal, au numéro suivant (514) 478-1734.

## Des filles de moins en moins sages

OTTAWA (PC) — Le taux de criminalité a augmenté beaucoup plus rapidement chez les jeunes filles que chez les jeunes garçons vers la fin des années 80, selon une analyse de Statistique Canada, rendue publique hier.

Le rapport montre que le nombre des jeunes contrevenantes qui ont été accusées, a augmenté de 29 % entre 1986 et 1990, tandis qu'il a été de 14 % pour les jeunes contrevenants durant la même période.

L'agence gouvernementale ne peut pas expliquer cette différence, mais elle précise que la moitié des accusations portées contre les filles était pour des vols mineurs — surtout du vol à l'étalage — et dont la valeur était de moins de 1000 \$.

Un quart des accusations portées contre

les jeunes contrevenants était pour vols de peu d'importance.

Les garçons sont toujours plus sujets à être impliqués dans un acte criminel que les filles. En 1990 le nombre d'accusations portées contre ces dernières comptait pour 18 % des accusations portées contre des jeunes contrevenants.

L'analyse prévient que ces statistiques peuvent non seulement être le reflet d'une modification du comportement criminel des jeunes filles, mais aussi des changements du nombre de crimes rapportés par la police ou la façon dont la police porte des accusations.

L'enquête a aussi découvert d'autres différences entre les jeunes de sexe féminin et de sexe masculin.

Les garçons finissent par aboutir en prison dans 27 % des cas contre

14 % pour les jeunes filles — en partie parce qu'elles font face à des accusations plus sévères et qu'elles sont plus enclins à récidiver.

Statistique Canada dit que le taux d'agressions mineures de la part des filles a progressé le plus rapidement — 128 % de plus d'accusations ont été portées contre elles en 1990 qu'en 1986.

Le nombre d'accusations pour agressions mineures portées contre les garçons a augmenté de 78 %.

Les jeunes filles étaient plus impliquées dans la criminalité que les femmes adultes.

En 1990, 22 accusations ont été portées contre les jeunes contrevenantes par tranche de 1000 personnes. Le taux pour les femmes adultes était de huit par 1000.

## Québec: jusqu'où aller dans les subventions aux collèges privés ?

Isabelle Paré

QUÉBEC se dit disposé à effectuer un « rattrapage » dans le financement de l'enseignement collégial privé qui pourrait atteindre l'ordre de huit millions \$.

C'est le moins ce qu'on laissait entendre hier au cabinet de la ministre Lucienne Robillard, en réaction au cri d'alarme lancé par l'Association des collèges privés du Québec (ACQ) dont la moitié des membres accusent un déficit cette année.

Interrogé hier, à l'occasion de son passage à Montréal devant l'Association des centres d'accueil, le président du Conseil du trésor Daniel Johnson a de son côté indiqué brièvement : « Nous regardons attentivement le mode de financement du secteur privé, qui reste un secteur témoin de nos traditions ».

« La question est de savoir jusqu'où on peut aller », a-t-il ajouté, rappelant que le contexte budgétaire demeure difficile.

Les 24 collèges réunis au sein de l'ACQ soutiennent que les subventions versées aux collèges privés par Québec ont fondu comme peau de chagrin depuis dix ans. En dollars de 1991, elles seraient passées de 5182 \$ par étudiant en 1980-81, à 3850 \$ l'an dernier, une perte de 25 %. Même si la loi de 1968 assurait les collèges publics d'une subvention égale à 80 % du coût d'un élève du secteur public, ce montant n'est plus maintenant que de 56 %, selon l'ACQ.

« Au fil des ans, les collèges privés ont dû s'endetter, à tel point que la survie de certains collèges est aujourd'hui en péril », affirme hier l'Association des collèges du Québec.

Ainsi, le collège Jean-de-Brébeuf, le Petit Séminaire de Québec, le Campus Notre-Dame-de-Foy, le collège Marie-Victorin et le séminaire de Saint-Augustin font face à des déficits excédant les 300 000 \$ pour 1991-1992. Selon la taille des établissements, les déficits varient de 154 \$ par élève dans le cas du Collège Mé-

rici à quelque 1644 \$ par élève au collège Vincent-D'Indy.

Pour sortir de l'impasse financière, la douzaine de ses membres déficitaires, l'ACQ demande que Québec augmente dès maintenant de 400 \$ le montant de base alloué par Québec à chaque élève des collèges privés. Cet effort équivaldrait à ajouter huit millions à la subvention globale de 63 millions \$ qu'octroie déjà Québec au réseau des collèges privés du Québec.

Du côté du ministère, on jongle déjà avec l'idée de hausser les subventions au secteur privé de 60 à 65 % du montant de 8000 \$ par élève accordé aux cégeps publics. Mais la décision n'est pas prise et découlera en partie de la tournure que prendra la commission parlementaire sur la loi 141 sur le financement de l'enseignement privé qui doit débiter en juin.

Pour convaincre Québec d'investir davantage dans l'enseignement privé, le président de l'Association des collèges privés, M. Benoît Lauzière soutient, comme l'a toujours fait l'ACQ, que cela est rentable pour les fonds publics.

« L'éducation coûte cher au Québec. C'est la logique de faire mourir les collèges privés qui, avec leurs quelque 20 000 élèves, épargnent chaque année plus de 80 millions \$ aux contribuables ? Le rattrapage que nous demandons représente à peine 10 % de ce montant », a invoqué hier M. Lauzière.

Du côté du gouvernement comme de l'ACQ, les chiffres donnés ne rendent pas justice à la réalité. Ainsi, le coût de 8000 \$ par élève dans le secteur public n'inclut pas les dépenses d'immobilisations et de remboursement de la dette. De la même manière, le coût de 3850 \$ per capita dont font part les collèges privés est celui d'un élève inscrit au secteur général alors que la moitié de leur clientèle se dirige au secteur professionnel. Dans ces programmes, la subvention par élève allouée par Québec est plutôt de 4586 \$.

**Venez rencontrer**

**Anne Hébert**

qui dédicacera son nouveau roman

**L'enfant chargé de songes**

Éditions du Seuil

**le samedi 30 mai de 14h à 15h30**

**LA LIBRAIRIE**  
**Flammarion**

371, avenue Laurier Ouest  
277-9912

# Un autre enfant meurt écrasé par un autobus scolaire

COWANSVILLE (PC) — Au moment même où les décès d'enfants reliés au transport des écoliers font l'objet d'une vaste enquête du coroner, un bambin de quatre ans a connu la mort, hier, à Cowansville, quand il a été écrasé par un autobus scolaire.

Christopher Charby s'amusait sur sa petite bicyclette devant chez lui, vers 8h, quand une fausse manoeuvre l'a conduit directement sous les roues de l'autobus qui venait de faire monter un groupe d'une demi-douzaine d'enfants, dont sa soeur, fréquentant l'école élémentaire Heroes Memorial.

L'accident s'est produit devant le 112 des Érables, une petite rue bordée d'édifices à logements multiples. Diane Gauvin, 11 ans, a vu l'enfant entrer en collision avec l'autobus, mais ne l'a pas vu passer devant, tout juste avant sa chute. D'autres témoins, rencontrés par la police, ont confirmé ce fait.

La jeune fille raconte qu'après avoir fait monter quelques élèves,

l'autobus a démarré pour venir chercher son groupe au coin de la rue, à quelque 70 mètres de là. Le chauffeur regardait dans son miroir droit, à travers la porte, pour s'assurer que tout le monde était bien à bord.

Soudainement, Christopher est arrivé à bicyclette. Il sautait sa soeur dans l'autobus quand il a heurté le côté avant gauche. Le chauffeur, M. Jean-Maurice Bédard, 61 ans, ne l'a pas vu. « Nous lui avons fait de grands gestes pour qu'il s'arrête. »

Finalement, l'autobus s'est immobilisé une trentaine de pieds plus loin.

L'enfant a d'abord été écrasé par la roue avant gauche puis par les pneus arrière. La tragédie s'est déroulée sous les yeux horrifiés de plusieurs petits compagnons et de quelques parents surveillant le départ de leurs enfants pour l'école.

En attendant la venue des ambulanciers, des témoins, dont Mme Elizabeth Girouard, mère de Diane Gauvin, volaient au secours de la jeune victime. « J'ai pris son pouls,

mais je n'ai rien senti », a-t-elle dit.

Quand les ambulanciers sont arrivés, ils ont utilisé des techniques de réanimation durant au moins cinq minutes, selon Mme Girouard. Toutefois, les graves blessures du bambin, notamment à la tête, ne lui ont guère laissé de chances de survie. Son décès a été constaté à l'hôpital BMP.

Hier matin, quelques heures après l'accident, les gens du secteur continuaient à déambuler aux abords du lieu de la tragédie, cherchant à comprendre comment un tel drame avait pu survenir. D'un balcon, un enfant a cru annoncer la nouvelle à un petit compagnon de jeux. « Je le sais déjà », a répliqué celui-ci, le visage décomposé par l'émotion.

La mère de Christopher n'a pu être jointe. Alertée par des voisins, elle est accourue auprès de son jeune étendu dans la rue. Elle a mal encaissé le choc et a dû se rendre à l'hôpital.

Du côté du transporteur scolaire, le propriétaire qualifiait l'accident de « très regrettable ».

« Notre chauffeur n'a pu terminer sa journée de travail et il n'a pas le goût de parler à qui que ce soit, a affirmé M. Claude Lamothe. C'est dommage pour lui. Il travaille pour nous depuis une quinzaine d'années et son dossier était tout à fait vierge jusqu'à maintenant. Il reprendra le boulot quand il sera remis de ses émotions. »

Le propriétaire de la firme ne voit aucun lien entre cet accident et les nombreuses tragédies, ayant pour toile de fond le transport scolaire, qui font actuellement l'objet d'une enquête du coroner à l'échelle provinciale.

En cela, il est secondé par le bureau du coroner en chef. Hier après-midi, Me Pierre Morin, joint à son bureau de Québec, avait été informé de l'accident et disait qu'il n'y aurait vraisemblablement pas d'enquête.

« Il n'y a aucun lien direct : l'enfant était étranger au transport. Un camion-remorque aurait pu passer par là, avec le même résultat », a-t-il laissé entendre.

# Le directeur de Vie des Arts démissionne

À LA SURPRISE des participants à l'assemblée annuelle de la revue *Vie des Arts*, et de son conseil d'administration qui en ignoraient tout, le directeur, M. Jean-Claude Leblond, a annoncé hier sa démission, qui prendra effet le 31 août prochain.

M. Leblond dirigeait *Vie des Arts* depuis cinq ans. Il a présidé au redressement économique de la revue, dont les états financiers de 1991 indiquent un léger surplus, et à une réorientation graphique majeure.

Un manifeste personnel mettant en cause les réseaux de l'art contemporain, qu'il avait publié dans un quotidien montréalais l'automne dernier, avait créé une controverse qui a pu contribuer à sa décision de quitter la direction de la revue quasi entièrement consacrée aux arts visuels.

Les membres de *Vie des Arts* ont élu hier leur conseil d'administration, qui présidera encore en 1992-93 le courtier et collectionneur émérite Charles S. N. Parent.

## SUITES DE LA PREMIERE PAGE

### ◆ Le 125e

tête dont il faut rassembler les morceaux.

Depuis quelques semaines, les Québécois goûtent aussi à l'intervention du nouveau ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté qui leur vante les mérites du passeport unifié. Une autre campagne multimédias de 2,8 millions \$, a confirmé au DEVOIR un porte-parole officiel.

Sur le plan national, la directrice des communications du Secrétariat d'État, Mme Catherine Lane, n'était pas en mesure hier de préciser les budgets promotionnels de la Fête du 1er juillet, sous la responsabilité de ce ministère, et qu'il ne faut pas confondre avec les célébrations du 125e anniversaire.

Au Québec, on sait toutefois que les fêtes du 1er juillet disposeront d'un maigre budget de 425 000 \$, comme l'a déjà indiqué le président du comité organisateur et grand patron de Lévesque, Beaubien, Geoffrion, M. Pierre Brunet. Si bien que les organisateurs doivent aujourd'hui solliciter la publication gratuite d'annonces dans les quotidiens québécois.

Mais c'est sans compter les 50 millions \$ dépensés par Canada 125, l'organisme privé sans but lucratif créé par le gouvernement fédéral pour célébrer comme il se doit le 125e anniversaire de la fondation du Dominion canadien.

Ce sera un anniversaire à la fois bruyant et discret puisque le statut juridique de l'organisme le soustraira à l'examen des parlementaires. Un peu comme c'est le cas à Montréal avec la Corporation des célébrations du 350e anniversaire.

Coprésidé par l'ingénieur québécois Claude Dupras, ex-candidat à la mairie de Montréal, et Frank King, président des Jeux olympiques d'hiver de Calgary, Canada 125 a confié à *Participation* le soin d'organiser les activités locales en sol canadien en vertu d'un contrat de plus de 5 millions \$.

Au Québec, cette décision s'est soldée par la démission de deux des principaux dirigeants incapables de supporter le virage politique de l'organisme. Une critique que réfutent bien sûr les deux coprésidents de Canada 125.

Ce seront des fêtes apolitiques qui ne doivent susciter « ni animosité, ni agressivité » et qui n'ont rien « d'une campagne pré-référendaire », assure-t-on chez *Participation*. Voilà pourquoi l'organisme a accepté de passer du conditionnement physique à celui des masses.

Les cinq bureaux de *Participation* (Montréal, Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke et Hull) supervisent donc le rayonnement de 14 coordinateurs régionaux répartis à travers la province.

Au niveau national, Canada 125 parraine plusieurs autres projets comme la Journée nationale de bon voisinage. Ainsi le 14 juin prochain, à

14 h, les Canadiens seront appelés à lever leur verre « à tous nos voisins » dans le cadre de fêtes de quartier et de rencontres « afin de célébrer la bonne volonté et l'amitié ».

« La journée est un événement local, apolitique et sans but lucratif », affirme sa porte-parole nationale, Mme Joanne Halas, qui s'attend à ce que les bureaux de Winnipeg croulent sous les cartes postales sollicitées dans le cadre de l'opération.

Mais pour l'heure, Canada 125 a dépensé six fois plus d'argent en publicité pour se faire connaître que pour promouvoir ses activités proprement dites.

L'organisme a investi 5 millions \$ en janvier et février derniers dans une campagne publicitaire à la télévision et à la radio pour établir sa notoriété et susciter la présentation de projets.

Trois autres millions de dollars figurent au budget des relations publiques et des communications, notamment pour les campagnes de presse, a expliqué au DEVOIR la responsable, Mme Sylvie Cloutier.

Après avoir dépensé tant d'argent pour sa positionner, Canada 125 a tenté de convaincre récemment les associations regroupant les éditeurs de quotidiens et d'hebdomadaires au pays de publier ses annonces à rabais : une ligne agate payée pour quatre autres publiées. Seuls les médias ethniques ont accepté.

Devant le refus des éditeurs en vue de la manne distribuée aux radiodiffuseurs, Canada 125 devra se contenter d'un budget de placement média de 750 000 \$ pour faire la promotion des fêtes dans les publications du pays, de préciser un autre responsable, M. John Bellini.

Dans ces conditions, même le ministère du Tourisme sera mis à contribution. On a modifié sa stratégie axée sur les marchés étrangers afin de convaincre les Canadiens de découvrir leur propre pays.

En tout et pour tout, le gouvernement fédéral dépensera cette année plus de 100 millions \$ en publicité télévisuelle de tous genres. Ce qui est de loin la plus prestigieuse et la plus coûteuse de ces activités de communication, dont la responsabilité ultime revient au sénateur Lowell Murray, président du comité du cabinet fédéral sur les Communications et habitué aux grandes manoeuvres constitutionnelles.

À quelques mois de l'échéance fixée par le gouvernement québécois, d'aucuns voient déjà dans ce raz-de-marée publicitaire *ad mare usque ad mare* un présage de la détermination et de l'ampleur des moyens qu'Ottawa entend déployer lors de la ou des consultations populaires de l'automne prochain.

### ◆ Cégeps

Si les cégeps anglophones affichent des taux de réussite très bas, c'est le collège Marianopolis qui, de façon générale, déclasse tous les autres collèges de la province, même Brébeuf.

Fait à noter, ce palmarès porte sur les 33 collèges et cégeps des régions de Montréal et de Québec qui envoient suffisamment d'étudiants à l'Université de Montréal et à l'Université Laval pour permettre le calcul de moyennes significatives. Le magazine souligne que ce portrait reste partiel, les autres institutions universitaires ayant refusé de dévoiler la cote de réussite de chacun des collèges d'où proviennent leurs étudiants.

Le tollé qu'avait soulevé l'an der-

nier ce palmarès des cégeps est loin d'être éteint. La Fédération nationale des enseignantes et enseignants (FNEEQ-CSN), qui tiendra aujourd'hui une conférence de presse pour décrier ce nouveau classement, a même publié un « Manifeste contre les palmarès », destiné aux parents et aux adolescents en prévision de la parution de ce second palmarès.

Dans ce manifeste anti-classement, on peut lire que « on ne traite pas l'enseignement (...) comme on traite des joueurs de hockey de la Ligue nationale, ou les différentes variétés de poules pondeuses. (...) Il n'existe pas dans le monde de l'enseignement un paramètre que l'on pourrait comparer au nombre de buts marqués par un joueur, ou au nombre d'oeufs que telle variété de poule est censée pondre. Cela est certes malheureux pour les fabricants de palmarès mais l'éducation ne s'unidimensionalise pas ».

Selon la FNEEQ, classer les cégeps entre eux, c'est les mettre en concurrence et, inévitablement, entraîner la mort de certains d'entre eux. Les classements ne peuvent que démotiver les étudiants et accroître le décrochage, soutient le syndicat qui rassemble près de 20 000 professeurs. Plus encore, poursuit la FNEEQ, le débat actuel sur l'évaluation ne masque que la volonté du gouvernement de sabrer dans le système d'éducation au Québec.

### ◆ Pagé

pour inscrire ces dispositions financières dans la loi et ainsi garantir son engagement. Ce projet de loi resserre le contrôle du ministre sur les écoles privées. Il a été décrié dès sa présentation, il y a déjà un an, par les directeurs d'écoles privées, les parents et même le Conseil du patronat.

Or, si la question du financement est réglée, et compte tenu des amendements mineurs déjà apportés au projet de loi, les écoles privées seraient maintenant prêtes à appuyer le projet législatif.

Jusqu'au début des années 1980, une école privée recevait une subvention par élève équivalente à 80 % du coût d'un élève à l'école publique. Après l'adoption d'un moratoire par le gouvernement du Parti québécois, le financement de l'école privée n'a cessé de décroître pour s'établir à près de 54 % présentement.

Un élève inscrit au primaire privé coûte 1971 \$ à l'État, au secondaire privé coûte 2914 \$ et à l'école publique en moyenne 4800 \$ par an.

Le ministre Pagé s'était refusé jusqu'à présent à augmenter le financement de l'école privée sans pouvoir du même coup accroître celui de l'école publique, où sont vécus des problèmes criants.

Or, M. Pagé vient de se voir accorder ou est sur le point de recevoir du conseil des ministres des sommes additionnelles pour l'école publique : 42 millions pour contrer l'abandon scolaire (prévus au budget Lévesque) pour cette année, représentant quelque 600 millions récurrents pour les cinq prochaines années selon une évaluation du ministère de l'Éducation dont LE DEVOIR a pris connaissance et la conclusion d'une entente de principe avec la CEQ qui impliquera des déboursés additionnels dont l'ampleur sera dévoilée lors de la signature.

Selon nos sources, M. Pagé se sentirait alors justifié de demander au gouvernement quelques millions pour l'école privée, et ainsi éviter la fermeture de certaines écoles en dif-

ficulté, sans se faire reprocher (c'était sa hantise) de ne rien faire parallèlement pour l'école publique.

On sait que la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) préconise l'intégration pure et simple au réseau public des écoles privées. Tandis que la Fédération des commissions scolaires (FCSQ) est plutôt défavorable à une augmentation des subventions au réseau privé.

La FCSQ rendait publique récemment une étude selon laquelle le Québec est la province canadienne la plus généreuse envers l'école privée. Cinq provinces ne versent pas un sou; le Québec finance à hauteur de 50 % alors qu'en moyenne, les quatre autres provinces qui subventionnent le privé le font à hauteur de 30 %.

### ◆ Sénat

dération. « Ça été la journée de l'absence présente du Québec », résume le ministre Benoît Bouchard, selon qui on n'aura jamais tant parlé de Robert Bourassa qu'en son absence.

À tout événement, à la fin de la journée, il y avait blocage sur tous les tableaux. Ainsi cinq provinces réclamaient toujours un sénat égal, soit la Nouvelle-Écosse, l'Alberta, le Manitoba, la Saskatchewan et Terre-Neuve et les quatre autres s'y opposaient. Et publiquement en tout cas, ni l'un, ni l'autre groupe ne manifestait le moindre penchant pour l'option de l'autre. « Je n'ai aucun enthousiasme, a ainsi réitéré Bob Rae de l'Ontario au sujet du Sénat égal, pour une recette qui paralysera l'activité du gouvernement fédéral. « Il va falloir penser à ce qui va marcher dans le vrai monde. Ce qui va rallier l'appui d'un nombre suffisant de provinces », conseille-t-il.

À l'inverse, l'Alberta, et quatre autres petites provinces rejettent pour l'heure l'égalité régionale que leur proposent leurs interlocuteurs comme solution de rechange. « Décrire cette formule comme un Sénat égal consiste franchement à mêler les cartes. La vraie égalité, c'est celle des provinces dans un Sénat vraiment efficace », tranche le ministre albertain Jim Hruska. Les provinces qui s'opposent à ses projets de Sénat égal parlent pour 75 % des Canadiens, lui a-t-on fait remarquer. Raison de plus, rétorque-t-il, pour que l'unité nationale en souffre si les grosses provinces canadiennes tournent le dos aux revendications des plus petites à ce chapitre.

L'impasse entourant le Sénat s'est traduite par une impasse équivalente sur le front de la formule d'amendement qu'il faudrait modifier à l'unanimité pour rétablir un veto pour le Québec. À ce sujet, alors que les autochtones et les territoires semblaient avoir réalisé des progrès hier, le dossier québécois était au point mort. Aucune formule susceptible de rétablir le veto du Québec n'a encore rallié l'ensemble des autres provinces.

Dans le cas des autochtones par contre, un consensus se dégagerait pour leur reconnaître un veto sur tout changement constitutionnel les touchant directement. Les provinces et l'Ottawa préconiseraient également que les territoires puissent accéder au rang de provinces sur simple entente avec le gouvernement fédéral.

Avec deux jours à courir avant l'échéance officielle pour produire le résultat final de ses travaux, d'intenses tractations en coulisses et au téléphone sont engagées pour dénouer l'impasse.

Exceptionnellement, la discussion initiale sur le Sénat s'est passée en groupe restreint, en présence des chefs des seize délégations provinciales et autochtones flanqués d'un seul adjoint.

De son côté, le premier ministre fédéral, confirme son bureau, continue ses interventions par téléphone auprès de divers premiers ministres. De source fédérale, on affirmait hier que l'hypothèse d'une rencontre de

premiers ministres dès la semaine prochaine était suspendue jusqu'à nouvel ordre. Il est par contre question de prolonger jusqu'à mardi les négociations multilatérales actuelles.

### ◆ Banque Nationale

Dans le cas de la CIBC, par exemple, tout un chacun sait aujourd'hui que la moitié des 860 millions \$ accordés à cet empire immobilier et industriel l'a été pour le projet londonien qu'il avait élaboré; l'autre moitié se divisant entre le Canada et les États-Unis.

Qui plus est, à la question : « Est-ce que vous avez accordé des prêts à Olympia & York après la débacle de Campeau Corporation, sachant les liens d'affaires qui unissaient ces deux sociétés ? », M. Courville a rétorqué ne pas être en mesure d'apporter de précisions à ce propos.

On se souviendra que sur le front de l'immobilier, au cours des trois dernières années la Banque Nationale aura radié une somme de 156 millions \$ liée à l'affaire Campeau, un autre 100 millions \$ lié à Unicorp aux États-Unis, et un pourcentage non précisé des 200 millions \$ dans l'affaire Olympia & York.

Pour pallier à l'absence, provisoire, des informations essentielles à une juste compréhension du dossier, la politique ou stratégie arrêtée par la Banque Nationale, qui, incidemment, a enregistré un bénéfice net de 30 millions \$ au cours du deuxième trimestre, à l'égard de Olympia & York, a été détaillée par le menu.

Selon les indications fournies, la Banque a tout d'abord puisé le cousin ou marge de manoeuvre supplémentaire d'un montant de 50 millions \$ qu'elle avait constituée pour se défendre en cas de coup dur. Puis elle a transféré l'équivalent de 70 millions \$ de provisions sur les risques souverains en plus de majorer de 80 millions \$ son estimation des pertes sur prêts pour l'année financière se terminant le 31 octobre prochain.

Cette architecture « financiero-comptable » une fois complétée, la Banque a créé une provision de 200 millions \$ à l'égard des prêts dits Olympia & York. Une provision qui sera inscrite au 31 octobre 1992, soit au terme du présent exercice. Et comme...

Et comme la circulation de capital d'un poste comptable à un autre est chose complexe, il a été décidé de qualifier ou de transférer à la rubrique *non performing* 210 millions \$ des 473 millions \$ alloués à Olympia & York en date, cela est très important, du 30 avril 1992, soit au terme du deuxième trimestre du présent exercice.

Et pourquoi, s'étonnera-t-on, faut-il accorder tant d'importance à la date à laquelle le geste en question a été posé ? Tout simplement parce que le solde des encours, soit 263 millions \$, a été classé ou transféré au poste *non performing* au mois de... mai ! Soit au cours du troisième trimestre ou, si l'on préfère, lors du trimestre qui se terminera en juillet prochain.

De fait, au poste dit *risques privés nets* la somme qu'il faut lire aujourd'hui totalise 1,2 milliard \$. Au 30 avril dernier, soit à la fin du premier semestre, la Banque avait inscrit une somme de 983 millions \$.

Fait intéressant, de ces 983 millions \$ de *risques privés nets* plus de la moitié, soit 557 millions \$, avait été placée à la rubrique *international*. Conséquemment, on peut sans risque de trop se tromper émettre l'hypothèse qu'une bonne proportion du 210 millions \$ classée non performing au deuxième trimestre est apparentée à l'aventure londonienne de Olympia & York.

En l'état actuel du dossier, et ainsi que l'a indiqué M. Michel Tessier de Tassé & Associés, il est évident que de toutes les banques canadiennes qui jusqu'ici ont dévoilé leur implication respective dans les affaires d'Olympia & York, la Banque Nationale est la plus exposée.

En effet, une confrontation des prêts alloués par chaque banque à l'avoir des actionnaires nous indique ceci : les prêts accordés par la Banque de Montréal à Olympia & York représentent 7 % de l'avoir des actionnaires; à la Banque Scotia le pourcentage monte à 10 %; à la CIBC il grimpe à 14,5 %. Et à la Banque Nationale, les prêts accordés représentent... 24 % de l'avoir des actionnaires.

Cela dit, M. Courville, sur la foi des résultats obtenus dans d'autres sphères d'activités, a certifié qu'à la fin du présent exercice la Banque Nationale afficherait un bénéfice net malgré l'affaire Olympia & York. Pour les six premiers mois, cette institution financière a enregistré un profit net de 80 millions \$ et n'a pas modifié la politique des dividendes qui lui est propre.

### ◆ La Serbie

de veto au Conseil de sécurité, a toutefois fait savoir hier qu'elle était hostile à l'embargo. La Russie, traditionnel allié de la Serbie, a émis des réserves. Mais le vice-ministre russe des Affaires étrangères Sergueï Lavrov a déclaré que la Russie pourrait lever son veto si le bain de sang se poursuivait en Yougoslavie. La résolution devrait être présentée au Conseil de sécurité aujourd'hui.

Ouvrant la voie, la Communauté européenne a imposé mercredi des sanctions commerciales à la Serbie et au Monténégro qui pourraient leur coûter 240 millions \$ par mois.

Les Douze ont également annoncé qu'ils demanderaient à l'ONU de gérer les avoirs des deux républiques et de leur imposer un embargo pétrolier et commercial.

L'émissaire spécial de la CEE Lord Carrington s'est montré optimiste sur l'impact des sanctions, tout en estimant qu'un embargo pétrolier renforcerait encore leur portée.

« Je pense qu'être totalement isolé du reste du monde, comme le serait la Serbie, est quelque chose qu'ils ne vont pas à tout apprécier et je pense qu'il y a une chance que cela marche », a-t-il déclaré à Londres.

L'Allemagne, par la voix de son ministre des Affaires étrangères, Klaus Kinkel, a de son côté demandé l'exclusion de la Serbie des Nations unies, présentant l'État crouillon yougoslave comme une « souillure honteuse sur l'Europe ».

Les Musulmans, qui imputent aux Serbes l'attaque au mortier de mercredi et ont obtenu la suspension des discussions de paix sur la Bosnie par la CEE, souhaitent une intervention militaire internationale pour mettre fin aux affrontements qui ont fait plus de 2300 morts en deux mois.

Mais l'adoption de sanctions contre la Serbie est pourtant loin d'être acquise.

Même en cas d'abstention russe et chinoise lors du vote, les sanctions risqueraient d'être votées d'effet si ces deux États décidaient de ne pas les appliquer. Moscou et Pékin ont en effet couvert près de la moitié des besoins en pétrole de la Serbie au cours du premier trimestre de cette année.

Les diplomates jugent en outre que contraindre la Serbie à coopérer par le biais des sanctions sera une tâche difficile.

Bien que le gouvernement serbe ait tenté d'éviter les sanctions en prenant ses distances par rapport aux irréguliers Serbes de Bosnie, les responsables dénotent à Belgrade le même type d'attitude qu'ils avaient déjà remarquée à Bagdad.

« Les Serbes sont déjà confrontés à une inflation de 20 000 % et pourtant ils se fichent de considérations économiques », soupire un diplomate.

La Serbie, l'Irak de l'Europe ? Dans la crise yougoslave, la communauté internationale garde en mémoire l'exemple de l'Irak.

Les diplomates de la CEE, désireux de suivre une opinion publique hostile à la Serbie mais aussi de rétablir l'image de l'Europe après l'échec de ses efforts de paix, ont étudié de près l'expérience irakienne pour évaluer l'impact des sanctions contre la Serbie.

Si une intervention militaire de type guerre du Golfe n'est pas envisagée pour le moment, elle n'est plus radicalement hors de question comme c'était le cas il y a encore un ou deux mois.

L'Autriche a suggéré le week-end dernier que la France crée une zone de sécurité autour de Sarajevo, une idée accueillie avec froideur à Paris.

Willem van Eekelen, chef de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), a critiqué les réticences de la CEE à recourir à la force.

Mais les responsables soulignent que les Occidentaux ne sont pas prêts à voir leurs compatriotes se faire tuer pour une obscure guerre civile dans les Balkans.

« Nous sommes très loin de prendre ou même d'envisager une telle décision », a conclu un diplomate.

À Belgrade, l'Église orthodoxe a publié hier un communiqué très ferme critiquant le rôle des autorités serbes dans les combats et appelant à la formation d'un gouvernement de salut national.

Cette déclaration, qui dénonce les élections législatives prévues dimanche en Serbie mais boycottées par les principaux mouvements d'opposition, est de nature à encourager l'opposition au président serbe Slobodan Milosevic, ont dit des diplomates.

Selon le ministre croate des Affaires étrangères, Zvonimir Separovic, Milosevic a toutefois dit à des médias étrangers qu'il pourrait accepter les frontières actuelles de la Croatie.

## RÉSULTATS

**Tirage du 92-05-27**

11 30 32 34 42 44

Numero complémentaire: 36

GAGNANTS	LOTS
6/6 1	10 000 000,00 \$
5/6 + 18	74 724,10 \$
5/6 484	2 223,20 \$
4/6 24 928	82,70 \$
3/6 489 410	10,00 \$

Ventes totales: 30 802 217,00 \$  
Prochain gros lot (approx.): 2 500 000,00 \$

Prochain tirage: 92-05-27

## Extra

**Tirage du 92-05-20**

NUMÉROS	LOTS
7 3 9 3 6 8	100 000 \$
3 9 3 6 8	1 000 \$
9 3 6 8	250 \$
3 6 8	50 \$
6 8	10 \$
8	2 \$

**TVA, le réseau des tirages**

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

# LE DEVOIR

**LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30**

Renseignements..... (514) 844-3361

Administration..... (514) 844-3361

Rédaction..... (514) 842-9628

Annonces classées..... (514) 286-1200

Publicité..... (514) 842-9645  
numéro sans frais..... 1-800-363-0305

**Abonnements**

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camélot et pour les abonnements postaux.

Montréal..... (514) 844-5738  
Extérieur (sans frais)..... 1-800-463-7559

**Service à la clientèle**  
**LE DEVOIR**  
211, St-Sacrement,  
Montréal QC H2Y 1X1

## CARTES D'AFFAIRES

# ROBIC

AGENTS DE BREVETS ET MARQUES

PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

55 St-Jacques, Montréal, Québec, H2Y 3K2  
Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 98 R-O-B-I-C

*La maîtrise des intangibles*

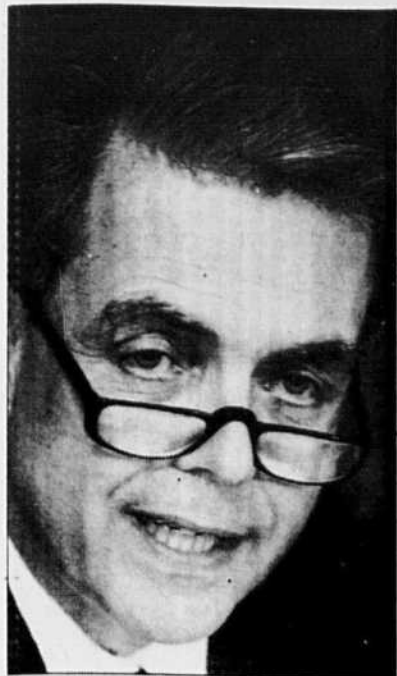


PHOTO CP  
Bertin Nadeau, président du conseil et chef de la direction de Provigo, peut être satisfait.

## La Caisse de dépôt approuve finalement la vente de Steinberg

Robert Dutrisac

APRÈS une journée de négociations de dernière heure et de paufinage juridique, la Caisse de dépôt et placement du Québec a finalement donné son accord, en fin d'après-midi hier, à la vente de Steinberg au Québec à Métro-Richelieu et Provigo.

Dans un communiqué émis en début de soirée, la Caisse écrit qu'elle « a informé les acheteurs de son consentement à la transaction et a demandé à Steinberg de procéder rapidement à la finalisation du dossier avec l'accord des banques ».

Le porte-parole de la Caisse, M. Philippe Gabelier, a indiqué que l'entente répond essentiellement aux exigences de la Caisse. Au lieu de 102 magasins sur les 123 supermarchés

Steinberg au Québec, la transaction comprend désormais sur 107 magasins.

En outre, la Caisse a obtenu un engagement des acquéreurs de maintenir « au-delà de 90 % des emplois liés aux actifs visés », a précisé M. Gabelier.

Le cessation des magasins, qui, à l'origine, devait s'étaler sur plusieurs mois — de deux à quatre mois, selon le président du conseil et chef de la direction de Provigo, M. Bertin Nadeau — sera accélérée. « La préoccupation principale de la Caisse, c'était d'assurer que le transfert de propriété se fasse le plus rapidement possible », a laissé savoir le porte-parole. La filiale de la Caisse, Ivanhoe, le propriétaire qui loge la plupart des magasins et des entrepôts de Steinberg, est bien placée pour effectuer

le transport des baux avec célérité.

On sait également que la Caisse a remis en question, lors des négociations, les sommes versées directement à Socanav en vertu de l'entente initiale : 3 millions \$ pour l'administration de la chaîne jusqu'à la clôture de la transaction et 2 millions \$ pour une clause de non-concurrence qui défendait aux Magasins M, qui ne font pas partie de la transaction, de se transformer en magasins d'alimentation à escomptes comme les Club Price. Ces émoluments ont été sans aucun doute réduits considérablement pour en laisser un peu plus aux fournisseurs et aux banques. D'ores et déjà, on sait que la Caisse doit se résigner à perdre sa débenture consentie à Steinberg d'une valeur de 90 millions \$.

## Québec inc. reste essentiel malgré quelques échecs, explique Parizeau

Jocelyne Richer

de notre bureau de Québec

CE N'EST pas parce que quelques symboles de l'entrepreneurship québécois sont tombés ces derniers temps qu'il faut jeter le bébé avec l'eau du bain et tirer un trait sur le modèle de gestion Québec inc. C'est, en substance, ce qu'est venu dire, hier, aux économistes québécois réunis en congrès à Québec, le chef de l'opposition officielle, M. Jacques Parizeau.

Le chef péquiste, qui s'explique mal pourquoi Québec inc. est si sévèrement remis en cause, s'est donc porté à la défense du modèle d'intervention de l'État dans l'économie, tel que façonné par les artisans de la révolution tranquille.

Passant en revue les échecs de Steinberg, Lavalin et des Coopérants, M. Parizeau a parlé d'« accidents considérables », mettant cependant en garde son auditoire contre la tentation d'associer la faillite d'une entreprise à celle d'un modèle.

M. Parizeau n'a pas remis en question l'appui en argent sonnant de la Société de développement industriel et de la Caisse de dépôt et de placements au président de Socanav, Michel Gaucher, en vue de mettre la main sur Steinberg, en 1989. Ce qui retient son attention est le fait que la solution au démantèlement de Steinberg provient, elle aussi, des mêmes sources. « La chaîne d'alimentation qui était de trop s'en va. Et ça se règle comment ? À l'intérieur du modèle québécois. Les conditions de la répartition et de la liquidation de Steinberg sont surveillées de très près par la Caisse de dépôt et la Société de développement industriel ».

« Québec inc. ne peut être une assurance mur à mur contre la faillite, a convenu M. Parizeau, qui prenait la parole devant les membres de l'Association des économistes québécois. C'est une façon de régler les choses, différemment de ce qui se fait ailleurs. » Reconnu lui-même comme un artisan de Québec inc., le chef du

parti québécois a reçu de l'association un certificat de membre honoraire.

Le problème, a dit encore M. Parizeau, ne consiste pas à savoir si on peut rêver qu'un jour on aura ratifié l'État à un point tel qu'on pourra l'oublier. Mais de savoir plutôt comment on choisit de se servir de cet outil comme modèle de gestion de l'économie. « Le problème en est un de politiques et d'instruments, et d'adéquation de ces politiques et instruments en fonctions des objectifs qu'on se donne ».

Dans ce contexte, abordant le débat constitutionnel, il a soutenu que pour assurer la santé économique du Québec il n'y a pas de pire modèle que ce qui est en train de se tramer, à savoir un fédéralisme profondément renouvelé, avec pouvoirs partagés.

« a pire des solutions sur le plan de la gestion de l'économie c'est ce fédéralisme profondément renouvelé », de l'économie, source de tous les maux. De deux choses, l'une : ou bien l'aiguillon étatique de l'économie vient d'Ottawa ou il vient de Québec, mais pas des deux, a-t-il dit.

« Déjà, dit-il, tels que les pouvoirs économiques sont répartis, on sait très bien que les oppositions, les incohérences, les chevauchements sont devenus insupportables. »

En ce sens, l'accession à la souveraineté du Québec aurait l'avantage de créer ce qu'il a appelé « un cadre de gestion efficace de l'économie ».

## Un train ultra-rapide et hors douanes réglerait les problèmes Dorval-Mirabel

Ce projet devrait être prioritaire, insiste Pierre Jeannot

Claude Turcotte

M. PIERRE Jeannot, qui a une longue expérience du transport aérien, a été président d'Air Canada et n'est plus désormais attaché à une compagnie en particulier, pense que l'on peut faire d'une pierre deux coups avec le problème Dorval-Mirabel, grâce à un train ultra rapide dans un corridor hors douane et une intégration complète de tous les services dans les deux aéroports, qui fonctionneraient alors comme une seule entité.

Ce projet pourrait coûter au moins 200 millions \$ et devrait faire partie de l'infrastructure aéroportuaire, donc, être payé avec les deniers publics. On pourrait alors aller de Dorval à Mirabel en 20 minutes, soit le temps qu'il faut actuellement pour passer d'une gare à l'autre à l'aéroport de Toronto et dans plusieurs autres aéroports internationaux. Pour aller à Paris, un Montréalais se rendrait à Dorval où il aurait tous les services de bagages, billetteries, sécurité, douanes et le train pour se rendre au quai d'embarquement à Mirabel.

Ainsi, on aurait d'une part réglé le problème des deux aéroports à Montréal, qui pourrait alors redevenir « une plaque tournante » de l'industrie de l'aviation en Amérique du Nord; d'autre part, on aurait un projet-pilote pour le train à grande vitesse, en vue de son exploitation éventuelle dans le corridor Québec-Montréal. M. Jeannot pense d'ailleurs que le train Dorval-Mirabel pourrait être un premier jalon d'un TGV entre Montréal et Ottawa.

Par ailleurs, M. Jeannot souligne que la réalisation d'un tel projet né-

cessiterait la restauration de l'aérogare de Dorval, où il y a possibilité d'y ajouter des pistes pour en avoir autant qu'à Pearson de Toronto. L'ex-président d'Air Canada pense que Dorval pourrait ainsi accommoder la croissance prévisible du prochain quart de siècle. Et l'argent ? « Je vous dirai simplement là-dessus », a répondu M. Jeannot, que si l'on trouve millions par dessus millions pour financer des études qui remplissent des tablettes et pour régler le sort du stade olympique et de son fameux toit, jamais je croirai que la rentabilité de nos aéroports montréalais avec tout ce que ça implique pour l'économie n'est pas une priorité ».

Le conférencier a expliqué que « Mirabel a été une erreur administrative » du gouvernement fédéral et que la réalisation de son projet serait « une façon de dédommager les Montréalais pour les torts que la question des aéroports leur a causés depuis près de 20 ans ». Selon lui, on aurait dû construire Mirabel à Toronto et se contenter d'agrandir Dorval. Le gouvernement canadien a fait exactement l'inverse, en choisissant d'ailleurs unilatéralement l'endroit de ce nouvel aéroport, même si presque tout le monde au Québec, y compris le gouvernement, s'y objectait.

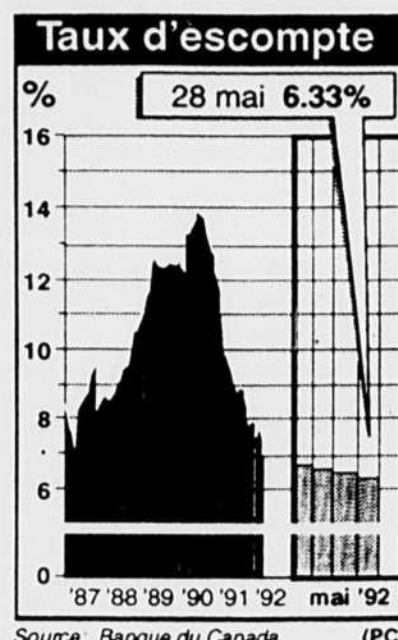
Encore maintenant, Mirabel demeure aux yeux de la population un canard boiteux, ce qui a encore été confirmé par un sondage récent de Léger & Léger pour le compte de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain en vue d'un colloque sur les transports qui a se termine aujourd'hui. Près de 50 % des 307 répondants parmi les membres de la

chambre considèrent que Mirabel est peu ou pas efficace, alors que seulement 11 % portent un jugement semblable à propos de Dorval.

Le sondage confirme que la plus grande cause d'insatisfaction dans le transport en région métropolitaine reste les 15 ponts reliant Montréal aux rives nord et sud; 81,4 % les trouvent non efficaces. Plus de 59 % se plaignent des stationnements et presque autant critiquent le réseau routier. Le taux de satisfaction des transports maritimes est très élevé (90,3 %) et aériens aussi avec un taux de 88,6 %. Les transports ferroviaires ont une note de 64,6 %, mais le taux des « sans opinion » est de 37,2 %. Près de 80 % considèrent les services de taxi sont efficaces.

Selon 59,1 % des répondants, la situation des transports s'est détériorée dans la région de Montréal depuis 10 ans et 45,5 % ont la conviction que Montréal est moins bien servie que d'autres grandes villes du continent. Les taux de satisfaction envers les gouvernements, eu égard aux transports, fluctuent beaucoup, de 52 à 57,7 %, dans le cas du gouvernement fédéral, mais 72 % sont insatisfaits du gouvernement québécois pour sa performance dans la région routière.

Ces perceptions de la part des gens d'affaires confirment complètement les opinions de la Chambre de commerce, dont le président, M. Jean Guibeault, dénonce énergiquement la détérioration des services: les ponts, les routes et les rues, Via Rail, etc. Il y a bien eu la restauration du boulevard métropolitain, mais cela n'a rien ajouté à l'infrastructure routière de la région. C'est précisément pour ces raisons que le colloque sur les transports a lieu. La Chambre entend présenter des propositions et faire en sorte que l'on passe rapidement à l'action dans ce secteur qui n'a pratiquement pas vu de nouveaux investissements depuis 15 ans.



## Le taux d'escompte à 6,33 %

OTTAWA (PC) — Pour une quatrième semaine consécutive, la Banque du Canada a diminué hier son taux d'escompte. Cette baisse a été de 0,17 %.

À 6,50 % la semaine dernière, le taux d'escompte passe donc cette semaine à 6,33 %. Il est à son niveau le plus bas depuis environ 20 ans.

La banque centrale a ainsi reflété la faible croissance économique qui continue d'affliger le pays.

Pour les 12 derniers mois, le taux d'escompte atteint, à 6,33 %, son niveau le plus bas cette semaine.

Durant la même période, c'est le 23 mai 1991 qu'il a atteint son niveau le plus élevé, soit celui de 9,07 %. La Banque du Canada établit le taux d'escompte toutes les semaines — le jeudi — à un quart de point de pourcentage au-dessus du rendement moyen des bons du Trésor à échéance de 90 jours. La banque vend ses obligations par adjudication aux distributeurs initiaux d'obligations négociables du gouvernement.

## EN BREF...

### Le président d'Ivaco pourfend la politique monétaire canadienne

(PC) — Le président-directeur général de la société sidérurgique Ivaco Inc, Paul Ivanier, a pourfendu hier la politique monétaire canadienne qu'il tient responsable de l'exportation non des produits canadiens mais des emplois vers les États-Unis. À l'assemblée annuelle des actionnaires, hier, M. Ivanier a reconnu que l'année 1991 avait été pour Ivaco Inc. qui compte 49 usines (28 au Canada, 20 aux États-Unis et une en Australie) « la pire année de son histoire » et que le retour à la rentabilité ne saurait se produire avant la fin de 1992. Pour le premier trimestre de 1992, Ivaco a déclaré une perte de 15,7 millions \$. Pour l'ensemble de 1991, la perte nette avait atteint tout près de 60 millions \$ et avait forcé Ivaco à se défaire d'un millier de ses 10 000 travailleurs qu'elle comptait en Amérique du Nord et à geler le salaire de ses cadres. Les pertes d'emploi ont été enregistrées « surtout au Canada », a-t-il dit, dont 400 uniquement à Mariville. « Ce n'est pas moi qui ai exporté les emplois. C'est le gouvernement du Canada », a soutenu M. Ivanier à l'issue de l'assemblée.

### Un revenu inférieur de la banque TD

TORONTO (PC) — La Banque Toronto-Dominion a déclaré hier, pour le deuxième trimestre terminé le 30 avril 1992, un revenu de 79 millions \$, ou de 0,24 \$ par action, comparativement à un revenu de 130 millions \$, ou 0,39 \$ par action, pour la période correspondante de l'exercice précédent. Ce revenu était également inférieur de 36 millions \$ à celui du trimestre précédent. Pour le premier semestre, l'institution a rapporté un revenu de 194 millions \$, soit de 0,59 \$ par action, au regard de 256 millions \$, soit 0,77 \$, durant le semestre correspondant, un an plus tôt. « La chute du revenu net au cours du deuxième trimestre est principalement attribuable aux pertes nettes de 60 millions \$ de notre portefeuille de placement en valeurs mobilières contre un gain net de 17 millions \$ en 1991 », ont souligné M. Richard M. Thompson, président du conseil et chef de la direction, ainsi que M. Robert W. Korthals, président, dans la lettre aux actionnaires.

### Fermeture d'une autre usine en Ontario

Asea Brown Boveri (ABB) a annoncé hier qu'elle fermera avant la fin de l'année son usine de London en Ontario, mettant en chômage 250 personnes. ABB réagit au déclin du marché nord-américain et à la surcapacité de production de transformateurs de distribution que fabrique cette usine. Cette situation a affecté grandement l'usine de London où les volumes de ventes se sont détériorés par plus de 50 %, indique dans un communiqué la compagnie qui n'entrevoit aucune croissance significative dans un avenir prévisible. ABB continuera à offrir à ses clients les mêmes produits, à partir d'autres installations, notamment son usine de Varennes qui fabrique également des transformateurs. Spécialisée dans les produits de distribution d'énergie électrique et l'automatisation, ABB emploie quelque 3500 personnes au Canada.

## Noranda réalisera seule l'usine de magnésium de Thetford-Mines

Robert Dutrisac

LE PROJET Magnola n'est pas mort avec LavalinTech. Noranda reprend seule ce projet d'usine de magnésium dans la région de Thetford-Mines, en rachetant la part qui appartenait à la filiale de Lavalin.

À la suite d'une entente intervenue hier, Minéraux Noranda déboursera 500 000 \$ pour acquérir la participation de 50 % détenue par Benvest Capital, la société de capital de risque née des cendres de LavalinTech.

Noranda et Lavalin avaient unies leurs forces en 1987 pour effectuer des études de faisabilité visant la construction d'une usine de magnésium à East-Broughton, à proximité des montagnes de résidus provenant de l'extraction de l'amiante. Ces résidus, qui contiennent de bonnes con-

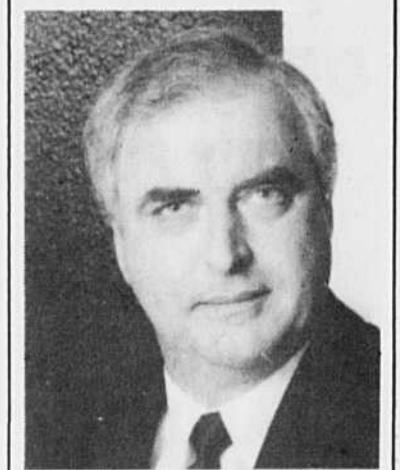
centrations de magnésium, doivent servir à alimenter en matière première l'usine dont la conception est unique au monde.

Si Noranda décide aujourd'hui de racheter la part de son partenaire, c'est qu'elle croit à la viabilité du projet. « Nous espérons trouver un partenaire d'ici l'été », a confié hier M. David Rodier, président Zinc électrolytique du Canada, la filiale de Minéraux Noranda qui est chargée du projet Magnola.

Sur le plan technique, Magnola est très avancé. Noranda et Lavalin ont déjà investi ensemble 8 millions \$ et les deux ordres de gouvernement 4 millions \$. Une fois construite au coût de 500 millions \$, l'usine produirait 50 000 tonnes de magnésium par an, une quantité importante puisque que le marché mondial s'établit à 300 000 tonnes par an.

« Le défi, c'est que la capacité mondiale n'est pas assez grande. Pour cette raison, nous recherchons un partenaire qui est un consommateur de magnésium afin de limiter l'impact sur le marché », a expliqué M. Rodier. Sans ce partenaire, un tel arrivage de magnésium sur le marché mondial contribuerait à l'effondrement des prix.

Le magnésium est encore plus léger que l'aluminium — 60 % du poids de ce métal — et trouve des applications dans l'aéronautique et l'industrie de l'automobile. Selon M. Rodier, les exigences gouvernementales aux États-Unis en matière de consommation d'essence « exercent une pression » sur les constructeurs pour qu'ils utilisent de plus en plus de magnésium dans la fabrication d'automobiles.



MICHEL LEMELIN

M. Jean Beaudoin, Président du conseil d'administration de la Corporation de Développement Économique de la Région de Joliette (C.D.E.R.J.) Inc. est heureux d'annoncer la nomination de monsieur Michel Lemelin, à titre de directeur général de la corporation.

M. Lemelin est actif depuis 13 ans dans le domaine du développement économique. Il était auparavant, conseiller en investissement à la Direction de la Prospection des Investissements au Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie du Gouvernement du Québec.

La C.D.E.R.J. a un mandat régional axé sur le développement industriel, touristique et commercial de la M.R.C. de Joliette. UNE RÉGION OÙ IL FAIT SURTOUT BON VIVRE. L'organisme a ses locaux au 614, boul. Manseau, Joliette J6E 6J3.

Allez ! Faites du vent, pas du ventre.  
Quand on est bien, on est plus beau.

**À vous de jouer.**

Cher Dauzé

Le plus ancien restaurant de FRUITS DE MER

FESTIVAL DU HOMARD

1657, rue Sainte-Catherine Ouest  
Tél.: 932-6118 - Fermé le lundi  
Stationnement gratuit (1 h 30)  
garage du Faubourg (Entrée rue Guy)

AVIS PUBLIC

Conseil scolaire de l'île de Montréal  
BUDGET POUR L'ANNÉE 1992-93

AVIS est donné, en conformité avec les articles 278 et 446 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., C.I-13.3), que le Conseil scolaire de l'île de Montréal procédera à l'étude de son budget pour l'année scolaire 1992-93, lors de la séance ordinaire du mardi 30 juin 1992 qui débutera à 17 h 30, en la salle des délibérations du Conseil situé au 500, boulevard Crémazie Est, à Montréal.

RÈGLEMENT ANNUEL SUR LES MESURES DE RATTRAPAGE EN MILIEUX DÉFAVORISÉS

AVIS est également donné, en conformité avec les dispositions contenues aux articles 430, 415 et 392 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., C.I-13.3), à l'effet que:

— Le conseil scolaire entend adopter, lors de cette même séance, un règlement annuel sur les mesures de rattrapage en milieux défavorisés pour l'année 1992-93

Toute personne désirant prendre connaissance de ce projet de règlement peut le faire en se présentant au secrétaire général du Conseil, sis au 500, boul. Crémazie Est, à Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Donné à Montréal, ce 29 mai 1992.

La secrétaire générale,  
Nicole M. Pelletier, avocate

# AVIS PUBLICS



## APPELS D'OFFRES ET DE CANDIDATURES

Les appels d'offres qui correspondent aux contrats de services auxiliaires (type A), de construction (type C), de déneigement (type D), de services professionnels (type P) et à tous autres contrats non spécifiés précédemment (type S).

À moins d'indications plus précises, pour les contrats de types C et D, sont admis à soumissionner les entrepreneurs dont le principal établissement (place d'affaires) est situé au Québec, qui possèdent une licence de la Régie des entreprises de construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes (lorsque cette licence est exigée) et qui ont commandé à leur nom propre une copie du dossier d'appel d'offres du contrat.

À moins d'indications plus précises, pour les contrats de types A et P, seules les personnes physiques, les sociétés ou corporations ayant une place d'affaires au Québec et possédant les qualifications minimales requises décrites dans les documents d'appel d'offres sont admises à présenter une offre de services.

Pour les contrats de types A et P, lorsque le fournisseur compte plus de cent employés, il doit être détenteur d'une attestation émise par le ministère des Approvisionnements et Services, à l'effet qu'il s'engage à implanter un programme d'accès à l'égalité conforme à la Charte des droits et libertés de la personne, si le contrat lui est adjugé. L'obligation explicite précédemment s'applique pour tout sous-contrat d'un montant de 100 000 \$ ou plus et s'adressant à un sous-contractant ayant plus de cent employés.

Pour tous les types de contrats, on peut obtenir une copie du dossier d'appel d'offres moyennant la somme indiquée à la rubrique «coût du dossier» lorsque applicable. Ce coût incluant les taxes est payable en espèces, chèque visé ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances et est non remboursable.

Les intéressés peuvent obtenir les renseignements et les documents pertinents en s'adressant aux bureaux suivants:

**QUÉBEC**  
Service des contrats  
Ministère des Transports  
700, boulevard Saint-Cyrille Est  
20<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4Y9  
Tél.: (418) 644-8848

**MONTREAL**  
Service des contrats  
Ministère des Transports  
35, rue de Port-Royal Est  
1<sup>er</sup> étage  
Montréal (Québec) H3L 3T1  
Tél.: (514) 873-6061

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni toute autre soumission ou offre reçue.

Le sous-ministre,  
Georges Lalande

**C Contrat no 1102-92-0205** — Démolition du tablier en bois et reconstruction d'une dalle en béton sur le pont situé sur la route 198, au-dessus de la rivière York, dans la municipalité de Fletcher, M.R.C. La Côte-de-Gaspé, circonscription électorale de Gaspé.  
**Garantie de soumission exigée:** — cautionnement: 14 000 \$ ou chèque visé: 7 000 \$  
Coût du dossier: 10 \$  
La réception des soumissions au bureau de QUÉBEC prendra fin le mardi, 16 juin 1992 à 15 h, alors que débutera l'ouverture des plis.

**C Contrat no 1104-92-0201** — Démolition d'un pont acier-bois et son remplacement par la construction d'un archer métallique sur le rang 2, au-dessus du Ruisseau Leblanc, dans la municipalité de Caplan, M.R.C. Bonaventure, circonscription électorale de Bonaventure.  
**Garantie de soumission exigée:** — cautionnement: 19 300 \$ ou chèque visé: 9 650 \$  
Coût du dossier: 20 \$  
La réception des soumissions au bureau de QUÉBEC prendra fin le mardi, 16 juin 1992 à 15 h, alors que débutera l'ouverture des plis.

**C Contrat no 1104-92-0908** — Terrassement, structure de chaussée et rehaussement d'un pont acier-bois, sur la route St-Johannes, dans la municipalité de Hope Canton, M.R.C. Bonaventure, circonscription électorale de Bonaventure. Longueur de 520 mètres.  
**Garantie de soumission exigée:** — cautionnement: 14 400 \$ ou chèque visé: 7 200 \$  
Coût du dossier: 20 \$  
La réception des soumissions au bureau de QUÉBEC prendra fin le mardi, 16 juin 1992 à 15 h, alors que débutera l'ouverture des plis.

**C Contrat no 2094-92-0913** — Terrassement, structure de chaussée, revêtements souples et éclairage sur la route 170 et intersections St-Mathias, Langelier et Bauman dans la ville de Jonquières, M.R.C. Le Fjord du Saguenay, circonscription électorale de Jonquières. Longueur de 0,90 km.  
**Garantie de soumission exigée:** — cautionnement: 45 300 \$ ou chèque visé: 26 650 \$  
Coût du dossier: 40 \$  
La réception des soumissions au bureau de QUÉBEC prendra fin le mardi, 23 juin 1992 à 15 h, alors que débutera l'ouverture des plis.

**C Contrat no 2099-92-0203** — Réfection des ponts sur la route 167, au-dessus des rivières Chouibouché, Chamouchoyane et Chailfort, dans les municipalités Lorne, Denault et St-Simon, M.R.C. Le Domaine-du-Roy et Territoire Conventione, circonscriptions électorales d'Ungava et Roberval.  
**Garantie de soumission exigée:** — cautionnement: 26 600 \$ ou chèque visé: 13 300 \$  
Coût du dossier: 10 \$  
La réception des soumissions au bureau de QUÉBEC prendra fin le mardi, 23 juin 1992 à 15 h, alors que débutera l'ouverture des plis.

**C Contrat no 3129-92-0203** — Réfection partielle du pont au-dessus de la rivière à Matte, chemin Bois de l'Al, dans la municipalité de Cap-Santé s.d., réfection partielle des ponts au-dessus de la rivière aux Pommes, route 365 et Deuxième Rang, dans la municipalité de Pointe-aux-Trembles et du pont au-dessus de la rivière Jacques-Cartier, route 138, dans la municipalité Donnacona ville, M.R.C. Portneuf, circonscription électorale de Portneuf.  
**Garantie de soumission exigée:** — cautionnement: 30 000 \$ ou chèque visé: 15 000 \$  
Coût du dossier: 10 \$  
La réception des soumissions au bureau de QUÉBEC prendra fin le mardi, 23 juin 1992 à 15 h, alors que débutera l'ouverture des plis.

**C Contrat no 3213-92-0103** — Enlèvement, récupération, remplacement et/ou pose de glissières de sécurité le long de l'autoroute 20, dans diverses municipalités, M.R.C. de L'Islet et Montmagny, circonscriptions électorales de Montmagny-L'Islet et Kamouraska-Témiscouata. Longueur de 2 886 mètres.  
**Garantie de soumission exigée:** — cautionnement: 20 500 \$ ou chèque visé: 10 250 \$  
Coût du dossier: 10 \$  
La réception des soumissions au bureau de QUÉBEC prendra fin le mardi, 23 juin 1992 à 15 h, alors que débutera l'ouverture des plis.

**C Contrat no 3227-92-0206** — Construction d'un ponton en béton armé avec murs d'aile sur la route 265, à l'intérieur du ponton existant au-dessus du ruisseau McLean, dans la municipalité d'Irlande, M.R.C. L'Amiante, circonscription électorale de Frontenac. Longueur de 200 mètres.  
**Garantie de soumission exigée:** — cautionnement: 24 400 \$ ou chèque visé: 12 200 \$  
Coût du dossier: 10 \$  
La réception des soumissions au bureau de QUÉBEC prendra fin le mardi, 23 juin 1992 à 15 h, alors que débutera l'ouverture des plis.

**C Contrat no 4034-92-0120** — Terrassement et structure de chaussée sur le chemin du Sixième Rang, dans la municipalité de Tingwick paroisse, M.R.C. Arthabaska, circonscription électorale de Richmond. Longueur de 3,620 km.  
**Garantie de soumission exigée:** — cautionnement: 40 000 \$ ou chèque visé: 20 000 \$  
Coût du dossier: 20 \$  
La réception des soumissions au bureau de QUÉBEC prendra fin le mardi, 23 juin 1992 à 15 h, alors que débutera l'ouverture des plis.

**C Contrat no 6139-92-0110** — Terrassement, drainage et structure de chaussée sur le chemin St-Armand, dans la municipalité de Frelighsburg s.d., M.R.C. Brome-Missisquoi, circonscription électorale de Brome-Missisquoi. Longueur de 2,605 km.  
**Garantie de soumission exigée:** — cautionnement: 35 000 \$ ou chèque visé: 17 500 \$  
Coût du dossier: 20 \$  
La réception des soumissions au bureau de MONTREAL prendra fin le vendredi, 19 juin 1992 à 15 h, alors que débutera l'ouverture des plis.

**C Contrat no 6141-91-0202** — Réparation du pont situé sur la route 239, au-dessus de l'autoroute Jean-Lesage, dans la municipalité de St-Eugène s.d., M.R.C. Drummond, circonscription électorale de Johnson. Longueur de 314 mètres.  
**Garantie de soumission exigée:** — cautionnement: 3 500 \$ ou chèque visé: 1 750 \$  
Coût du dossier: 10 \$  
La réception des soumissions au bureau de MONTREAL prendra fin le mercredi, 17 juin 1992 à 15 h, alors que débutera l'ouverture des plis.

**C Contrat no 6151-92-0117** — Terrassement, structure de chaussée sur le chemin du 4<sup>e</sup> Rang Ouest, dans les municipalités de St-André-Acton et St-Théodore-D'Auvergne paroisse, M.R.C. Les Jardins-de-Napierville, circonscription électorale de Johnson. Longueur de 1,455 km.  
**Garantie de soumission exigée:** — cautionnement: 23 400 \$ ou chèque visé: 11 700 \$  
Coût du dossier: 20 \$  
La réception des soumissions au bureau de MONTREAL prendra fin le vendredi, 19 juin 1992 à 15 h, alors que débutera l'ouverture des plis.

**C Contrat no 6267-92-0203** — Renforcement d'un pont, situé sur le chemin Fisher, dans la municipalité de Hemmingford canton, M.R.C. Les Jardins-de-Napierville, circonscription électorale de Beauharnois-Huntingdon.  
**Garantie de soumission exigée:** — cautionnement: 3 500 \$ ou chèque visé: 1 750 \$  
Coût du dossier: 10 \$  
La réception des soumissions au bureau de MONTREAL prendra fin le mercredi, 17 juin 1992 à 15 h, alors que débutera l'ouverture des plis.

**C Contrat no 6269-92-0212** — Protection des surfaces d'acier du pont Dewittville, dans la municipalité de Hinchinbrook, M.R.C. Le Haut St-Laurent, circonscription électorale de Beauharnois-Huntingdon.  
**Garantie de soumission exigée:** — cautionnement: 10 000 \$ ou chèque visé: 5 000 \$  
Coût du dossier: 10 \$  
La réception des soumissions au bureau de MONTREAL prendra fin le mercredi, 17 juin 1992 à 15 h, alors que débutera l'ouverture des plis.

**C Contrat no 6365-92-0922** — Réparation de chaussées en béton de ciment sur l'autoroute 40, dans les municipalités de Montréal, Montréal-Est et Anjou, M.R.C. Communauté urbaine de Montréal, circonscriptions électorales de Lafontaine, Pointe-aux-Trembles et Anjou. Longueur de 9,05 km.  
**Garantie de soumission exigée:** — cautionnement: 395 200 \$ ou chèque visé: 197 600 \$  
Coût du dossier: 10 \$  
La réception des soumissions au bureau de MONTREAL prendra fin le vendredi, 26 juin 1992 à 15 h, alors que débutera l'ouverture des plis.

**C Contrat no 6463-92-0311** — Installation d'un système d'éclairage routier sur la route 117, dans la municipalité de Prévost, M.R.C. La Rivière-du-Nord, circonscription électorale de Prévost. Longueur de 4,0 km.

**C Contrat no 6474-92-0202** — Réfection de différents éléments d'un pont situé sur le chemin Laurel-Montfort au-dessus de la décharge du Lac Baptiste, dans la municipalité de Wentworth-Nord, M.R.C. Le Pays-d'En-Haut, circonscription électorale d'Argenteuil.  
**Garantie de soumission exigée:** — cautionnement: 6 800 \$ ou chèque visé: 3 400 \$  
Coût du dossier: 10 \$  
La réception des soumissions au bureau de MONTREAL prendra fin le mercredi, 17 juin 1992 à 15 h, alors que débutera l'ouverture des plis.

**C Contrat no 6476-92-0206** — Réfection de différents éléments d'un pont situé sur la route 309, au-dessus du Ruisseau du Diable, dans la municipalité de la Paroisse de Ferme-Neuve, M.R.C. Antoine-Labelle, circonscription électorale de Labelle.  
**Garantie de soumission exigée:** — cautionnement: 5 400 \$ ou chèque visé: 2 700 \$  
Coût du dossier: 10 \$  
La réception des soumissions au bureau de MONTREAL prendra fin le mercredi, 17 juin 1992 à 15 h, alors que débutera l'ouverture des plis.

**C Contrat no 7075-92-0012** — Réfection de glissières de sécurité sur les routes 148 et 309, dans diverses municipalités, M.R.C. Communauté urbaine de l'Outaouais et Papineau, circonscription électorale de Papineau. Longueur de 2,4 km.  
**Garantie de soumission exigée:** — cautionnement: 18 800 \$ ou chèque visé: 9 400 \$  
Coût du dossier: 10 \$  
La réception des soumissions au bureau de MONTREAL prendra fin le mercredi, 17 juin 1992 à 15 h, alors que débutera l'ouverture des plis.

**C Contrat no 8084-92-0020** — Concassage dans différentes municipalités, M.R.C. Vallée-de-l'Or et Abitibi, circonscriptions électorales Abitibi-Est et Abitibi-Ouest. Quantité: 68 000 tonnes.  
**Garantie de soumission exigée:** — cautionnement: 18 600 \$ ou chèque visé: 9 300 \$  
Coût du dossier: 10 \$  
La réception des soumissions au bureau de QUÉBEC prendra fin le mardi, 16 juin 1992 à 15 h, alors que débutera l'ouverture des plis.

**C Contrat no 8088-92-0003** — Réfection de glissières de sécurité sur diverses routes dans diverses municipalités, M.R.C. Abitibi-Ouest, circonscriptions électorales d'Abitibi-Ouest. Longueur de 1248,8 mètres.  
**Garantie de soumission exigée:** — cautionnement: 14 500 \$ ou chèque visé: 7 250 \$  
Coût du dossier: 10 \$  
La réception des soumissions au bureau de QUÉBEC prendra fin le mardi, 16 juin 1992 à 15 h, alors que débutera l'ouverture des plis.

**C Contrat no 9097-92-0208** — Réparation du pont au-dessus de la rivière de la Trinité, situé sur la route 138, dans la municipalité de Baie-Trinité, M.R.C. Manicouagan, circonscription électorale du Saguenay.  
**Garantie de soumission exigée:** — cautionnement: 20 400 \$ ou chèque visé: 10 200 \$  
Coût du dossier: 10 \$  
La réception des soumissions au bureau de QUÉBEC prendra fin le mardi, 23 juin 1992 à 15 h, alors que débutera l'ouverture des plis.

**C Contrat no 9097-92-0603** — Préparation et revêtement bitumineux à partir du kilométrage 22 + 500, point situé à l'intersection de l'entrée du surplus d'actif (Manic 2) de Hydro-Québec sur la route 389 en direction «nord», jusqu'au kilométrage 41 + 500, fin des travaux, dans le territoire non-organisé, M.R.C. Manicouagan, circonscription électorale de Saguenay. Longueur de 19 km.  
**Garantie de soumission exigée:** — cautionnement: 200 000 \$ ou chèque visé: 100 000 \$  
Coût du dossier: 10 \$  
La réception des soumissions au bureau de QUÉBEC prendra fin le mardi, 7 juillet 1992 à 15 h, alors que débutera l'ouverture des plis.

**C Contrat no 9097-92-0609** — Préparation et revêtement bitumineux à partir du kilométrage 41 + 500, point situé à 240 mètres au «sud» du début du pont de la rivière Atrime sur la route 389, en direction «nord», jusqu'au kilométrage 52 + 500, fin des travaux, dans le territoire non-organisé, M.R.C. Manicouagan, circonscription électorale de Saguenay. Longueur de 11 km.  
**Garantie de soumission exigée:** — cautionnement: 117 000 \$ ou chèque visé: 58 500 \$  
Coût du dossier: 10 \$  
La réception des soumissions au bureau de QUÉBEC prendra fin le mardi, 23 juin 1992 à 15 h, alors que débutera l'ouverture des plis.

**C Contrat no 9098-92-0108** — Pose de glissières de sécurité sur la route 138, dans les municipalités de Rivière St-Jean s.d. et Longue-Pointe s.d., M.R.C. de la Minganie, circonscription électorale de Duplessis. Longueur de 1,189 km.  
**Garantie de soumission exigée:** — cautionnement: 7 700 \$ ou chèque visé: 3 850 \$  
Coût du dossier: 10 \$  
La réception des soumissions au bureau de QUÉBEC prendra fin le mardi, 16 juin 1992 à 15 h, alors que débutera l'ouverture des plis.

**C Contrat no 9098-92-0204** — Réfection des ponts des rivières Prinsta, Observation et Plantain, sur l'île d'Anticosti, M.R.C. de la Minganie, circonscription électorale de Duplessis.  
**Garantie de soumission exigée:** — cautionnement: 25 700 \$ ou chèque visé: 12 850 \$  
Coût du dossier: 10 \$  
La réception des soumissions au bureau de QUÉBEC prendra fin le mardi, 23 juin 1992 à 15 h, alors que débutera l'ouverture des plis.

**C Contrat no 9098-92-0204** — Réfection des ponts des rivières Prinsta, Observation et Plantain, sur l'île d'Anticosti, M.R.C. de la Minganie, circonscription électorale de Duplessis.  
**Garantie de soumission exigée:** — cautionnement: 25 700 \$ ou chèque visé: 12 850 \$  
Coût du dossier: 10 \$  
La réception des soumissions au bureau de QUÉBEC prendra fin le mardi, 23 juin 1992 à 15 h, alors que débutera l'ouverture des plis.

**C Contrat no 9098-92-0204** — Réfection des ponts des rivières Prinsta, Observation et Plantain, sur l'île d'Anticosti, M.R.C. de la Minganie, circonscription électorale de Duplessis.  
**Garantie de soumission exigée:** — cautionnement: 25 700 \$ ou chèque visé: 12 850 \$  
Coût du dossier: 10 \$  
La réception des soumissions au bureau de QUÉBEC prendra fin le mardi, 23 juin 1992 à 15 h, alors que débutera l'ouverture des plis.

**C Contrat no 9098-92-0204** — Réfection des ponts des rivières Prinsta, Observation et Plantain, sur l'île d'Anticosti, M.R.C. de la Minganie, circonscription électorale de Duplessis.  
**Garantie de soumission exigée:** — cautionnement: 25 700 \$ ou chèque visé: 12 850 \$  
Coût du dossier: 10 \$  
La réception des soumissions au bureau de QUÉBEC prendra fin le mardi, 23 juin 1992 à 15 h, alors que débutera l'ouverture des plis.

**C Contrat no 9098-92-0204** — Réfection des ponts des rivières Prinsta, Observation et Plantain, sur l'île d'Anticosti, M.R.C. de la Minganie, circonscription électorale de Duplessis.  
**Garantie de soumission exigée:** — cautionnement: 25 700 \$ ou chèque visé: 12 850 \$  
Coût du dossier: 10 \$  
La réception des soumissions au bureau de QUÉBEC prendra fin le mardi, 23 juin 1992 à 15 h, alors que débutera l'ouverture des plis.

**C Contrat no 9098-92-0204** — Réfection des ponts des rivières Prinsta, Observation et Plantain, sur l'île d'Anticosti, M.R.C. de la Minganie, circonscription électorale de Duplessis.  
**Garantie de soumission exigée:** — cautionnement: 25 700 \$ ou chèque visé: 12 850 \$  
Coût du dossier: 10 \$  
La réception des soumissions au bureau de QUÉBEC prendra fin le mardi, 23 juin 1992 à 15 h, alors que débutera l'ouverture des plis.

**C Contrat no 9098-92-0204** — Réfection des ponts des rivières Prinsta, Observation et Plantain, sur l'île d'Anticosti, M.R.C. de la Minganie, circonscription électorale de Duplessis.  
**Garantie de soumission exigée:** — cautionnement: 25 700 \$ ou chèque visé: 12 850 \$  
Coût du dossier: 10 \$  
La réception des soumissions au bureau de QUÉBEC prendra fin le mardi, 23 juin 1992 à 15 h, alors que débutera l'ouverture des plis.

JACQUES TREMBLAY  
INTERNATIONAL MARKETING INC.  
Par Cession Générale de Créances datée le 18 février 1991 et enregistrée le 20 février 1991 au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 4361520, JACQUES TREMBLAY INTERNATIONAL MARKETING INC. a cédé et transféré à Banque Hongkong du Canada tous comptes recevables, comptes de livres, dettes et réclamations présentement dues ou à devenir exigibles.

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM  
AVIS est donné que PHILIPPE ADLY GRACIA, domicilié et résidant au 1040, rue Van Home, app. 1, cité et district de Montréal, s'adresse au Lieutenant-Gouverneur en Conseil de la Province de Québec, en vue d'obtenir un décret changeant son nom en celui de PHILIPPE ADLY PRUNYER.  
Montréal, ce 25 mai 1992.  
BORENSTEIN, DUQUETTE, BROTT & SHEA  
Procureurs du requérant.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
NO: 500-12-204 475-929  
**COUR SUPÉRIEURE**  
PRÉSENT  
PROTONOTAIRE ADJOINT  
DAME IRMINA MEJER  
Partie demanderesse  
ANDRZEJ SZAFRANSKI  
Partie défenderesse  
**ASSIGNATION**  
ORDRE est donné à ANDRZEJ SZAFRANSKI, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, à Montréal (dist. district), salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de ANDRZEJ SZAFRANSKI. Lieu: Montréal, Québec. Date: 21 mai 1992.  
DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

LES GESTIONS B.O. INC.  
PRENEZ AVIS que LES GESTIONS B.O. INC., une compagnie régie par les dispositions de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies (Québec) et ayant son siège social en la ville de Brossard, demandera à l'inspecteur général des institutions financières, la permission de se dissoudre selon les dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec).  
Montréal, le 25 mai 1992.  
McDOUGALL, CARON  
Procureurs de la compagnie.

AVIS SELON L'ARTICLE 31 DE LA LOI SUR LES POUVOIRS SPÉCIAUX DES CORPORATIONS  
AVIS est par la présente donné que les garanties créées aux termes d'un acte de fiducie consenti le 8 août 1988 par LES PAPIERS DE L'EST LIMITÉE, anciennement 162968 CANADA INC., à National Trust Company et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 4058293 sont devenues exécutoires.  
BYERS CASGRAIN

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION  
PRENEZ AVIS que la compagnie 2858-6832 QUÉBEC INC., corporation constituée en vertu de la partie 1A de la Loi sur les compagnies du Québec demandera sous-peu à l'inspecteur général des institutions financières la permission de procéder à sa dissolution volontaire.  
Laval, le 12 mai 1992.  
ZAURINI, L'ANGELI, DI BATTISTA  
Procureurs de la compagnie.

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM  
AVIS est donné que DOROTHY GRACIA, domiciliée et résidante au 1040, rue Van Home, app. 1, cité et district de Montréal, s'adresse au Lieutenant-Gouverneur en conseil de la Province de Québec, en vue d'obtenir un décret changeant son nom en celui de DOROTHY PRUNYER.  
Ainsi que celui de son fils JEAN-MARIE CLARENCE GRACIA en celui de JEAN-MARIE CLARENCE PRUNYER.  
Montréal, ce 25 mai 1992.  
BORENSTEIN, DUQUETTE, BROTT & SHEA  
Procureurs de la requérante.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION  
PRENEZ AVIS que la compagnie 2531-2596 QUÉBEC INC., demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
Westmount, le 29 février 1992.  
ROLAND NADEAU,  
Président.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
NO: 500-02-011594-921  
**COUR DU QUÉBEC**  
CHAMBRE CIVILE  
PRÉSENT  
LE GREFFIER ADJOINT  
BENEFICIAL CANADA INC.  
Partie demanderesse  
CAROLE MILLETTE  
Partie défenderesse  
**ASSIGNATION**  
ORDRE est donné à CAROLE MILLETTE, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1 est, rue Notre-Dame à Montréal, Québec, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans Le Devoir.  
Une copie du bref d'assignation et déclaration a été remise au greffe à l'intention de CAROLE MILLETTE. Lieu: MONTRÉAL. Date: 13 mai 1992.  
GILBERT CHAPADOS, P.A.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
NO: 500-04-001816-926  
**COUR SUPÉRIEURE**  
PRÉSENT  
PROTONOTAIRE ADJOINT  
KEA KOR  
Partie demanderesse  
LOEUT YANG  
Partie défenderesse  
**ASSIGNATION**  
ORDRE est donné à LOEUT YANG, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, à Montréal (dist. district), salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.  
Une copie de la déclaration en séparation a été remise au greffe à l'intention de LOEUT YANG. Lieu: Montréal, Québec. Date: 26 mai 1992.  
DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM  
AVIS est donné que PHILIPPE ADLY GRACIA, domicilié et résidant au 1040, rue Van Home, app. 1, cité et district de Montréal, s'adresse au Lieutenant-Gouverneur en conseil de la Province de Québec, en vue d'obtenir un décret changeant son nom en celui de PHILIPPE ADLY PRUNYER.  
Montréal, ce 25 mai 1992.  
BORENSTEIN, DUQUETTE, BROTT & SHEA  
Procureurs du requérant.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION  
PRENEZ AVIS que la compagnie 2531-2596 QUÉBEC INC., demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
Westmount, le 29 février 1992.  
ROLAND NADEAU,  
Président.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION  
PRENEZ AVIS que la compagnie 2531-2596 QUÉBEC INC., demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
Westmount, le 29 février 1992.  
ROLAND NADEAU,  
Président.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION  
PRENEZ AVIS que la compagnie 2531-2596 QUÉBEC INC., demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
Westmount, le 29 février 1992.  
ROLAND NADEAU,  
Président.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION  
PRENEZ AVIS que la compagnie 2531-2596 QUÉBEC INC., demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
Westmount, le 29 février 1992.  
ROLAND NADEAU,  
Président.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION  
PRENEZ AVIS que la compagnie 2531-2596 QUÉBEC INC., demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
Westmount, le 29 février 1992.  
ROLAND NADEAU,  
Président.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION  
PRENEZ AVIS que la compagnie 2531-2596 QUÉBEC INC., demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
Westmount, le 29 février 1992.  
ROLAND NADEAU,  
Président.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION  
PRENEZ AVIS que la compagnie 2531-2596 QUÉBEC INC., demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
Westmount, le 29 février 1992.  
ROLAND NADEAU,  
Président.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION  
PRENEZ AVIS que la compagnie 2531-2596 QUÉBEC INC., demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
Westmount, le 29 février 1992.  
ROLAND NADEAU,  
Président.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION  
PRENEZ AVIS que la compagnie 2531-2596 QUÉBEC INC., demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
Westmount, le 29 février 1992.  
ROLAND NADEAU,  
Président.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION  
PRENEZ AVIS que la compagnie 2531-2596 QUÉBEC INC., demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
Westmount, le 29 février 1992.  
ROLAND NADEAU,  
Président.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION  
PRENEZ AVIS que la compagnie 2531-2596 QUÉBEC INC., demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
Westmount, le 29 février 1992.  
ROLAND NADEAU,  
Président.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION  
PRENEZ AVIS que la compagnie 2531-2596 QUÉBEC INC., demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
Westmount, le 29 février 1992.  
ROLAND NADEAU,  
Président.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION  
PRENEZ AVIS que la compagnie 2531-2596 QUÉBEC INC., demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
Westmount, le 29 février 1992.  
ROLAND NADEAU,  
Président.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION  
PRENEZ AVIS que la compagnie 2531-2596 QUÉBEC INC., demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
Westmount, le 29 février 1992.  
ROLAND NADEAU,  
Président.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION  
PRENEZ AVIS que la compagnie 2531-2596 QUÉBEC INC., demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
Westmount, le 29 février 1992.  
ROLAND NADEAU,  
Président.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION  
PRENEZ AVIS que la compagnie 2531-2596 QUÉBEC INC., demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
Westmount, le 29 février 1992.  
ROLAND NADEAU,  
Président.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION  
PRENEZ AVIS que la compagnie 2531-2596 QUÉBEC INC., demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
Westmount, le 29 février 1992.  
ROLAND NADEAU,  
Président.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION  
PRENEZ AVIS que la compagnie 2531-2596 QUÉBEC INC., demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
Westmount, le 29 février 1992.  
ROLAND NADEAU,  
Président.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION  
PRENEZ AVIS que la compagnie 2531-2596 QUÉBEC INC., demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
Westmount, le 29 février 1992.  
ROLAND NADEAU,  
Président.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION  
PRENEZ AVIS que la compagnie 2531-2596 QUÉBEC INC., demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
Westmount, le 29 février 1992.  
ROLAND

## L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

## LE MONDE EN BREF

## Le mouvement Kach interdit

**JÉRUSALEM (AFP)** — La commission centrale des élections a interdit hier au mouvement d'inspiration raciste Kach de se présenter aux prochaines élections législatives du 23 juin, a-t-on appris de source parlementaire. Réuni en séance extraordinaire au siège du Parlement à Jérusalem, la commission a voté contre la participation des candidats du Kach à ces élections, en vertu d'une loi de 1988 qui frappe d'interdit toute liste ne reconnaissant pas le caractère juif et démocratique de l'État d'Israël ou dont le programme incite à la haine raciale. Le président de la commission, le juge Abraham Halima, a voté pour l'interdiction, qui a recueilli 19 autres voix contre 8 et 6 abstentions. La commission a, en revanche, repoussé la demande du Parti communiste d'interdire également au parti Molédet, qui prône le transfert des Palestiniens, de se présenter aux élections.

## Polémique autour de Tapie

**PARIS (Reuter)** — Des magistrats et des élus de l'opposition ont demandé hier au ministre de la Justice, Michel Vauzelle, de s'expliquer sur l'intervention d'un fonctionnaire de la Chancellerie dans l'affaire Tapie. Un porte-parole du Garde des Sceaux a reconnu que Franck Terrier, directeur des Affaires criminelles et des grâces, s'était rendu fin avril dans le bureau du ministre de la Ville. Mais il a souligné que le magistrat était « constamment resté dans le cadre de ses attributions. Les entretiens ont porté sur les aspects juridiques de l'éventuelle inculpation de Bernard Tapie », a-t-il souligné. Les directeurs des Affaires criminelles et des grâces est, par fonction, amené à servir de consultant aux ministres dont les projets ont des implications judiciaires. Plusieurs journaux ont suggéré que Franck Terrier avait aidé sans succès les avocats de Bernard Tapie à trouver une parade à son inculpation, quelques jours avant sa démission du gouvernement. Ils ont ajouté que le magistrat avait manqué à son devoir de réserve et de neutralité en participant cette « réunion de la dernière chance ». Bernard Tapie a été inculpé mercredi par le juge Édith Boizette de complicité et recel d'abus de biens sociaux dans le dossier Toshiba-France.

## Les Éthiopiens célèbrent la chute de Mengistu

**ADDIS ABEBA (AFP)** — Plus de 200 000 personnes se sont rassemblées, jeudi, sur la place Meskel, ancienne place de La Révolution, pour célébrer la chute du régime du colonel Mengistu Haile Mariam et la prise d'Addis Abeba par les forces du Front démocratique révolutionnaire du peuple éthiopien (EPRDF). La veille, le gouvernement de transition avait annoncé la levée totale du couvre-feu en Éthiopie, en insistant sur la paix et la stabilité qui règnent dans le pays. La levée du couvre-feu marque la fin d'une période qui a duré plus de 17 ans. Sur la place, les centaines de milliers de personnes venues d'Addis Abeba et de ses environs, ont exprimé leur joie en présence du président Meles Zenawi, du premier ministre Tamerat Layne et du corps diplomatique, en agitant des milliers de drapeaux éthiopiens et des emblèmes de l'EPRDF. Le défilé populaire a été très coloré sans présence ostensible de véhicules militaires.

## Les bâtiments d'Al-Atheer seront détruits

**BAGDAD (AFP)** — Le chef de la mission nucléaire de l'ONU en Irak, M. Dimitri Perricos, a affirmé hier que son équipe superviserait demain la destruction des derniers bâtiments et installations du principal complexe nucléaire d'Al-Atheer, près de Bagdad. « Nos experts superviseront les activités actuellement en cours à Al-Atheer en vue de la démolition samedi de la dernière partie du complexe nucléaire, et nous espérons pouvoir terminer aussi la destruction de certains équipements importants », a déclaré M. Perricos à des journalistes, au terme d'une journée d'inspection. Lors de sa dernière mission en Irak, en avril, M. Perricos a indiqué que son équipe avait supervisé la « destruction totale du plus important bâtiment » du complexe Al-Atheer, situé à une quarantaine de kilomètres de la capitale irakienne. Le responsable de l'ONU a ajouté que son équipe avait inspecté hier deux sites nucléaires situés à Tarmiya, à une cinquantaine de kilomètres au nord de Bagdad, et à Shirqat, à mi-chemin en Irakrit et Mossoul (nord), en vue de leur destruction. « Nous souhaitons superviser la destruction des bâtiments principaux avant que la 13e mission de l'ONU, qui doit se rendre à Bagdad le mois prochain, n'achève la démolition totale de ces sites », a-t-il poursuivi.

## Scalfaro veut assainir la vie politique italienne

d'après Reuter et AFP

**ROME** — Le nouveau président italien, Oscar Luigi Scalfaro, a exhorté hier les partis politiques à s'unir et à assainir la vie publique pour permettre au pays de participer à la construction de l'Europe. Il a déclaré que des réformes majeures ne pouvaient plus attendre et averti que l'Italie devrait faire des sacrifices si elle ne voulait pas être laissée sur place par ses partenaires de la CEE. « Soit nous passons de la parole aux actes (pour redresser les finances publiques) soit nous montrons au monde que nous ne sommes pas capables d'entrer dans l'Europe avec sérieux et dignité », a-t-il dit au Parlement après avoir prêté serment. Démocrate chrétien et ancien président de la Chambre des députés, Oscar Luigi Scalfaro, 73 ans, a été élu lundi pour un mandat de sept ans au 16e tour de scrutin. « Soyons prudent car l'Europe ne peut pas attendre », a-t-il ajouté, en faisant allusion aux objectifs que l'Italie devra satisfaire pour se joindre à l'Union monétaire européenne. Oscar Luigi Scalfaro a évoqué les

scandales. De plus en plus d'hommes politiques italiens sont visés par la justice dans des affaires de corruption.

« Faire de la politique ne garantit pas un casier judiciaire vierge. Les agissements de chacun doivent être transparents (...) Rien de menaçant plus la démocratie que le mélange de la politique et des affaires », a-t-il dit.

Cet appel en faveur des réformes constitutionnelles et d'un assainissement a été bien accueilli par les ex-communistes du Parti démocratique de la gauche (PDS), ce qui peut être encouragé alors que la première tâche d'Oscar Luigi Scalfaro sera de nommer un nouveau gouvernement.

Le président du Conseil Giulio Andreotti a démissionné le 24 avril après des élections qui ont constitué un revers par la coalition de centre-gauche qu'il dirigeait.

Achille Occhetto, chef du PDS, a estimé que les discours du nouveau chef de l'État justifiaient la décision des ex-communistes de voter en sa faveur lundi dernier après l'attentat à la bombe qui a coûté la vie au juge anti-mafia Giovanni Falcone.

Oscar Luigi Scalfaro n'a pas explicitement cité l'assassinat du plus célèbre magistrat anti-mafia d'Italie. Mais, a-t-il dit, « il est vraiment difficile de croire que les crimes les plus graves n'ont pas de ramifications internationales ».

Dans son discours, le nouveau chef de l'État a fait une seule allusion au futur gouvernement en exhortant le Parlement à retrouver le dénominateur commun qui avait permis en 1947 à la droite et à la gauche d'oublier leurs divergences pour doter le pays d'une constitution républicaine.

Oscar Luigi Scalfaro est l'un des derniers survivants de cette Assemblée constituante.

Par ailleurs, pour assassiner le juge Falcone, la mafia a probablement mobilisé une cinquantaine d'hommes pendant trois mois et deux milliards de lires (1,8 million \$), selon les premières estimations des enquêteurs.

Mais cinq jours après l'énorme déflagration qui a éventré l'autoroute de Palerme, faisant cinq victimes, aucune indication précise sur les mandants de l'attentat n'a été encore trouvée.

Seul détail inédit : Giovanni Falcone avait rencontré récemment, aux États-Unis, le parrain repentini Tommaso Buscetta, probablement pour l'entendre sur l'assassinat, le 12 mars, du parlementaire démocrate chrétien Salvo Lima, à la veille des élections législatives, rapporte la presse. Il s'agit pour les enquêteurs de tenter de retrouver dans les documents du juge Falcone les notes qu'il a pu prendre durant cet entretien.

En revanche, les enquêteurs suivent la piste de l'explosif. Traquant un trafic d'armes et d'explosifs en Toscane il y a plusieurs mois, les forces de l'ordre ont intercepté des communications téléphoniques faisant état d'une « fourniture » de six sacs d'explosifs et de détonateurs, et d'un projet d'attentat contre un magistrat.

Mais lorsque les forces de l'ordre lancèrent l'opération, elles ne retrouvèrent ni les sacs, ni les détonateurs, mais des armes destinées au clan catanais de Nitto Santapaola. L'un des hommes arrêtés dans l'opération devait être remis en liberté provisoire récemment, et a disparu.

Affaire strictement italienne, ou mêlée à des mafias étrangères, colombienne notamment ? Les hypothèses lancées dès le premier jour, sur la base notamment du système — colombien — de l'explosif, n'ont reçu apparemment pour l'instant aucune confirmation concrète.

Pour le juge Paolo Borsellino, ancien collaborateur de Giovanni Falcone, c'est parce qu'il allait prendre la tête de la structure juridique anti-mafia au niveau national que le magistrat a été assassiné. Pour l'ex-commissaire antimafia Domenico Sica, il s'agit d'un attentat destiné à faire une démonstration de force, peut-être le signe d'un nouveau regroupement de clans mafieux.

Seule certitude soulignée par la presse unanime : pour tirer de l'ombre les mafiosi auteurs de l'attentat, l'État n'alligne que le parquet de Caltanissetta (près de Palerme), doté en tout et pour tout de deux juges — le procureur de la république Salvatore Celesti, en instance de départ après sa mutation à Palerme, et un substitut —, et déjà chargé d'enquêtes sur les assassinats précédents de juges.

## Mandela approuve l'organisation de grèves et de manifestations

**JOHANNESBURG (AFP)** — Le président de l'ANC Nelson Mandela a donné hier son feu vert à l'organisation de manifestations et de grèves pour faire céder le gouvernement de la minorité blanche sur la mise en place au plus tôt d'un régime démocratique en Afrique du Sud.

Douze jours après l'échec des négociations constitutionnelles qu'il a attribué à l'intransigeance du Parti national au pouvoir, il a affirmé que si les négociations devaient se poursuivre, elles devaient être appuyées par « d'autres moyens de lutte ».

L'action populaire est « le plus sûr moyen de sortir de l'impasse », a-t-il déclaré, en ouvrant la conférence politique du Congrès national africain qui doit élaborer à huis-clos, d'ici à dimanche, les grandes lignes d'un futur programme de gouvernement.

Ce programme doit, selon lui, prouver que l'ANC est prêt à gouverner, avec compétence : « Nous sommes là pour nous dire et faire savoir au monde que nous sommes prêts et capables de prendre nos responsabilités dans le processus de reconstruction de notre pays », a-t-il dit devant les centaines de délégués présents.

Le leader de la principale organisation noire sud-africaine s'est livré

à une violente critique du Parti national, au pouvoir depuis 1948, l'accusant de vouloir continuer à tout prix à « tenir les leviers du pouvoir et d'avoir un mépris fondamental de la démocratie ». Rejetant les conclusions de la commission Goldstone, chargée d'enquêter sur la violence endémique en Afrique du Sud — 7400 morts depuis sa libération en février 1990 —, M. Mandela a également renouvelé ses accusations selon lesquelles « la police et l'armée sont à l'origine des violences ».

En marge de l'élaboration d'une plate-forme de gouvernement, un programme d'actions va être mis sur pied par la conférence nationale, a-t-il indiqué.

La puissante confédération syndicale COSATU, alliée de l'ANC, a pour sa part annoncé mardi l'organisation, à la mi-juillet, d'actions de masse d'une ampleur sans précédent.

M. Mandela a par ailleurs tracé les grands principes devant, selon lui, guider l'action d'un ANC au pouvoir.

Préconisant une politique de redistribution et de croissance, il a souligné que la tâche d'un futur gouvernement ANC sera « d'éradiquer systématiquement les ravages de l'apartheid ».

Il s'agit de répondre aux besoins des plus désavantagés en matière de logement, d'électrification, d'adduction d'eau, d'éducation ou d'emploi.

Évoquant l'échec de certains pays du tiers-monde dont les gouvernements n'ont pu remplir leurs promesses, il a toutefois mis en garde contre les attentes irréalistes. « Nous devons tirer les leçons de leurs expériences », a-t-il dit en invitant les délégués à rejeter les politiques inapplicables économiquement.

« Les grandes lignes de la politique que nous adopterons doivent être applicables, a-t-il souligné. Nous devons définir soigneusement les priorités, avoir une idée claire des besoins, des objectifs et des contraintes ».

À plusieurs reprises ces derniers mois, M. Mandela a pris ses distances avec l'idée, autrefois défendue par l'ANC, des nationalisations à tout crin.

Dans son projet de programme soumis à la discussion, l'ANC se prononce d'ailleurs en faveur d'une économie mixte, dans laquelle le secteur privé jouerait un rôle important, aux côtés de l'État chargé d'assurer les besoins fondamentaux en matière de santé, d'éducation ou de protection sociale.

## Le chaos règne en Afghanistan

**KABOUL (AFP)** — Un mois après la fin de 14 ans de régime communiste, l'Afghanistan semble toujours privé d'autorité centrale et la proie du chaos et de l'insécurité dans la capitale, selon des diplomates interrogés hier à Kaboul.

L'incertitude politique a quasiment paralysé toute activité administrative et refroidi l'euphorie qui avait suivi la victoire des moudjahidines sur les communistes, renversés le 28 avril dernier, estiment les mêmes sources.

Un gouvernement intérimaire installé pour deux mois le 28 avril, en mesure de convaincre, sans grand succès, les membres d'une bureaucratie craintive de reprendre du service.

Le président par intérim Sibghatullah Mojaddedi, dont le Conseil de 51 membres est formé d'éléments

venus de six différentes factions moudjahidin, n'a pas encore été en mesure de récupérer plusieurs ministères importants tenus par des groupes minoritaires chiites. Il n'a pas non plus pu restaurer l'autorité gouvernementale dans les rues.

Plusieurs ministres de M. Mojaddedi n'ont pas, pour différentes raisons, pu prendre leurs fonctions intérimaires, accentuant encore le chaos administratif dans la capitale.

« Les choses ne peuvent changer en une nuit », a déclaré le vice-ministre des Affaires étrangères, Mohammad Siddiqi.

Des milliers de moudjahidin ont envahi Kaboul depuis un mois et nombreux sont ceux qui ont occupé par la force les résidences diplomatiques et les installations des Nations unies, devant un nouveau gouvernement

impuissant.

Ainsi, un haut responsable des Nations unies a quitté Kaboul hier après avoir été attaqué et torturé deux jours plus tôt par des hommes armés, ont indiqué des sources à l'ONU. Ce responsable, qui a requis l'anonymat, a été attaqué alors qu'il se trouvait dans la zone diplomatique de la capitale.

Ce responsable, travaillant pour le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), a été torturé pendant 6 heures par ses agresseurs qui voulaient de l'argent et des bijoux.

« Les Nations unies prennent cet incident au sérieux », ont prévenu les mêmes sources ajoutant qu'il pourrait se conclure pour l'ONU par une limitation de ses activités ou même un départ de la ville.

## Arens fait l'éloge d'unités responsables d'exécutions sommaires

**WASHINGTON (Reuter)** — Le ministre israélien de la Défense Moshe Arens a fait hier l'éloge des unités spéciales de l'armée israélienne, accusées par une organisation palestinienne de défense des droits de l'homme d'avoir tué 90 Palestiniens ces cinq dernières années dans le cadre d'exécutions sommaires.

« Lors des derniers mois, des progrès significatifs ont été accomplis dans la guerre contre la terreur grâce aux opérations effectuées par nos unités », a, selon son cabinet, déclaré Moshe Arens lors d'une réunion avec les chefs des unités spéciales.

« Pour cela vous méritez des éloges, des bénédictions et une profonde reconnaissance », a-t-il ajouté.

Le Centre palestinien d'information sur les droits de l'homme, une association indépendante basée à Jérusalem, affirme dans un rapport diffusé à Washington qu'au moins 15 Palestiniens ont été tués au cours des trois premiers mois de l'année par des soldats déguisés le plus souvent en arabe.

Selon cette organisation, 75 des 847 Palestiniens tués par les Israéliens les quatre années précédentes d'intifada ont été victimes des unités spéciales de l'armée.

« Les circonstances des meurtres par les unités spéciales et l'absence d'enquête par les autorités militaires laissent penser qu'il y a une politique officielle d'exécutions sommaires », déclare l'organisation dans son rapport.

Selon ce document, 28 % des victimes examinées étaient âgées de 15 à 17 ans et 65 % ont été abattus à environ cinq mètres de distance ou moins.

Quatorze des 90 victimes étaient encore en vie lorsqu'elles ont été retirées du lieu du drame l'an dernier. Les circonstances de la mort de 10 d'entre elles ne sont toujours pas connues, poursuit le rapport.

Un porte-parole de l'armée israélienne a démenti que les militaires soient incités à « tirer pour tuer ». « Dans l'armée, tout le monde a ordre de respecter la procédure d'arrestation qui prévoit de donner un avertissement aux suspects. Il n'y a pas d'exception », a-t-il déclaré à Reuter.

Moshe Arens a, selon ses services, déclaré aux chefs des unités spéciales : « Vous avez le soutien total du gouvernement et du chef de l'état-major pour le travail que vous faites et vous avez le même soutien par la manière dont vous effectuez vos opérations ».

Selon le document palestinien, plus de 200 agents des unités spéciales opèrent en Cisjordanie et dans la bande de Gaza et des effectifs supplémentaires vont être recrutés.

Le commandant militaire du front sud a réprimandé hier le chef des troupes opérant dans la bande de Gaza pour avoir ordonné la destruction de la maison d'un fedayine présumé sans avoir permis à la famille du suspect d'en appeler de cette décision, a déclaré un porte-parole de l'armée.

Le suspect, Ahmed Ibrahim Ahmed, 19 ans, habitant la ville de Deir el-Balah dans la bande de Gaza, a été sérieusement blessé par balles dimanche. Il est soupçonné d'avoir assassiné le rabbin Shimon Biran, près de l'implantation juive de Kfar Darom, dans la bande de Gaza.

Hier en fin de journée, la plupart des habitants de Kfar Darom ont manifesté près de la maison de Moshe Arens dans la banlieue de Tel Aviv, a rapporté la radio israélienne.

Les manifestants ont accusé la politique de sécurité du gouvernement de mener à des meurtres semblables à celui du rabbin.

L'existence des unités spéciales est connue depuis presque quatre ans. En octobre 1988, les autorités israéliennes avaient suspendu l'accréditation de deux journalistes de Reuter qui avaient révélé que des membres de ces unités se déguisaient en arabes et avaient tué des Palestiniens.

L'armée israélienne a reconnu les faits en juin 1991 et a accepté de montrer la préparation des opérations des unités.

Le rapport du centre palestinien évoque pas l'usage des armes à feu. Israël a toujours démenti que sa politique dans les territoires occupés consistait à « tirer pour tuer ».

Selon plusieurs sources, plusieurs Palestiniens ont été tués sans sommation ou après s'être rendus.

## En dépit des mesures prises par les États-Unis l'exode des Haïtiens vers la Floride se poursuit

Jean-Michel Caroit

Le Monde

**LÉOGÂNE** — Torse nu, trois ouvriers s'affairent avec des outils de fortune autour de la carcasse d'une grosse chaloupe, appelée « canier ». Sur la plage de sable gris de Ca Ira, à la sortie de Léogâne (sud-ouest de Port-au-Prince), trois de ces « caniers » sont en construction. L'un deux, baptisé *Christ-capable*, pourra appareiller dans les prochains jours avec sa cargaison de réfugiés, en direction des côtes de Floride. Les bras ornés de tatouages, l'« armateur », un ancien pêcheur, finit par admettre qu'il s'est reconverti en « entrepreneur en voyages clandestins ».

« À cause des problèmes de transport et du manque de glace pour conserver le poisson, la pêche est de moins en moins rentable. Les voyages, eux, rapportent gros et il y a de plus en plus de candidats au départ », explique-t-il.

Un « canier » coûte environ 10 000 \$ haïtiens (moins de 7000 dollars canadiens). Il embarque entre 150 et 200 passagers clandestins, qui paient entre 150 et 200 \$ haïtiens pour la traversée. Même lorsque l'embarcation est incendiée en mer par les gardes-côtes, l'armateur empoche un bénéfice oscillant entre 100 et 200 % de la valeur de son investissement.

« L'exode des *boat-people* est devenu un négoce très rentable, non

seulement pour les pêcheurs mais aussi pour de nombreux militaires », affirme M. Charles Tardieu, un universitaire qui étudie les mouvements migratoires depuis plus de 10 ans.

Selon des témoignages concordants, les capitaines de voilier doivent avoir un parrain dans l'armée, dûment rétribué, pour pouvoir appareiller sans problème. S'ils ne prennent pas cette précaution, leur « canier » risque d'être saisi par les militaires — et revendu à un autre capitaine — et les passagers sont arrêtés et emprisonnés, comme cela s'est produit la semaine dernière à Léogâne.

« Toutes les tentatives des Américains pour dissuader les *boat-people* échouent car ils ne comprennent pas les raisons psychologiques qui poussent les gens à l'exode », ajoute M. Tardieu. Les risques de naufrage sont réels et les eaux sont infestées de requins.

La Voix de l'Amérique, qui émet en crôle vers Haïti, ne cesse de mettre en garde contre ces dangers. « Les passagers clandestins surmontent leur peur par des moyens mystiques. En cas de tempête, ils pensent qu'en jetant quelqu'un par-dessus bord, généralement un fauteur de troubles, on calmera la fureur d'Agoué, le dieu de la mer », raconte M. Tardieu.

Beaucoup d'Haïtiens partent de Léogâne ou de Port-de-Paix (260 kilomètres au nord de la capitale) car

ils sont convaincus que l'aura mystique de ces villes leur permettra d'échapper à la détection des avions de surveillance américains et de passer entre les mailles de la garde côtière.

Le port de Miragoâne, petite ville encaissée à 60 kilomètres à l'ouest de Léogâne, ne chôme pas en dépit de l'embargo décrété par l'Organisation des États américains (OEA) après le coup d'État militaire qui a renversé, le 30 septembre dernier, le président Jean-Bertrand Aristide.

Un cargo rouillé, sans pavillon, décharge des sacs de farine américaine et des ballots de vêtements usagés. Un voilier s'apprête à partir pour l'île de la Gonave, face à la baie de Port-au-Prince, tremplin vers les côtes américaines.

Johanais, un jeune de 22 ans rapatrié de la base américaine de Guantanamo (Cuba) il y a trois jours, confie qu'il veut repartir. Certains ont déjà tenté la traversée trois ou quatre fois. Le pasteur Lucien Lunaire affirme pour sa part que des dizaines de militaires sont aussi partis au cours des dernières semaines.

Des signes de malaise sont en effet perceptibles dans l'armée. Un certain Adolphe Monaud, se présentant comme le porte-parole de la base de l'armée, a déclaré lundi dernier, au micro de Radio-Soleil, que les soldats étaient « aux côtés du peuple ». Le général Raoul Cedras, l'homme fort depuis le coup d'État, a

répliqué que l'armée ne se laisserait pas diviser « par les manoeuvres et les accusations de divers secteurs ».

Tous les témoignages concordent : le désespoir engendré par l'interminable crise politique est le principal moteur de l'exode massif des *boat-people*. « Durant les premiers mois de la présidence d'Aristide, les départs clandestins ont pratiquement cessé. On a même enregistré le retour d'émigrés depuis la République Dominicaine et les États-Unis », rappelle M. Tardieu. À mesure que les semaines passent, les perspectives de retour du président que les Haïtiens ont élu librement pour la première fois de leur histoire, s'estompent.

Depuis que les lycéens défient quotidiennement le régime, la répression a repris de plus belle. Les escadrons de la mort frappent la nuit et s'efforcent de faire disparaître les cadavres. Selon plusieurs médecins, des instructions semblent avoir été données pour que les bastonnades laissent le moins de traces possible.

Les quartiers populaires sont quadrillés de mouchards qui dénoncent les « lavalassiens » (partisans du père Aristide et de son mouvement *Lavalas*) réels ou supposés, et un couvre-feu officieux règne à la tombée de la nuit. « Depuis le coup d'État, le système des tontons macoutes (anciens miliciens du régime Duvalier) a été réactivé », explique Ti-René, un jeune militant pro-Aris-

tide qui affirme s'être infiltré dans une cellule macoute.

« Chaque recrue, en général d'anciens militaires ou d'anciens macoutes, reçoit entre 100 et 150 \$ par semaine et un pistolet. Une voiture est mise à la disposition de chaque groupe de sept », ajoute-t-il. Les membres de ces groupes se répartissent le butin de leurs expéditions punitives.

Dans les campagnes, les « chefs de section » (supplétifs locaux de l'armée, remis en place par le régime militaire) font la loi. Selon plusieurs prêtres, le racket est quotidien. « Les chefs de section créent de nouvelles taxes, sur la naissance des bébés ou pour mouler le maïs. Et ils arrêtent sans raison les paysans pour leur extorquer des rançons », raconte un religieux installé dans la région centrale de l'Artibonite.

Les centaines de milliers de citadins qui ont fui la capitale au lendemain du coup d'État, par crainte des massacres, ont encore aggravé la situation dans les campagnes. « Le printemps est traditionnellement une période de soudure difficile entre les récoltes. Cette année, les paysans ont dû consommer leurs semences après avoir épuisé les stocks d'aliments », explique M. Gérard Mathurin, un jeune agronome.

En dépit de l'ordre de reflux du président George Bush, beaucoup n'ont plus d'autre choix, aujourd'hui, que le départ en « canier ».

## ÉDITORIAL

# Faut-il jeter le modèle Québec inc.?

LA CAISSE de dépôt et placement du Québec a donné hier soir son accord à l'offre de Provigo et Métro-Richelieu pour l'achat de Steinberg. À celle-ci, elle demande de procéder rapidement à la « finalisation » du dossier, avec l'accord des banques. « Les détails de la transaction seront dévoilés ultérieurement », conclut le bref et laconique communiqué de presse.

Si les pourparlers ont été longs et laborieux, c'est le signe que « nos » représentants à la table du partage de l'ancien géant de l'alimentation — après tout, nous sommes actionnaires du gros « bas de laine » des Québécois — tentent d'obtenir les garanties nécessaires, au terme d'un formidable casse-tête. En ce sens, le délai de quelques jours est rassurant, d'autant que, cette fois, l'on a voulu prendre garde qu'aucun fil juridique ne pendra. À vrai dire, la Caisse, les sociétés et personnes autour de la table de conférence étaient condamnées à s'entendre : une faillite de « l'empire » Steinberg serait désastreuse pour tous, à tous points de vue. Les bribes d'informations qui circulent quand même depuis une dizaine de jours permettent d'évoquer quelques réflexions, non pas pour refaire le passé au gré de son imagination, mais pour profiter au mieux de l'expérience acquise au fil des ans.

En premier lieu, la Caisse de dépôt et placement du Québec aurait insisté pour que les trois chaînes d'alimentation parties à l'entente — Provigo, Métro-Richelieu, IGA-Boniprix — offrent de meilleures garanties quant au maintien des emplois en cause. C'est la moindre des choses. Dans cette optique, les acheteurs ajouteraient cinq magasins à leur liste... d'épicerie, portant ainsi à 107, sur 123, le nombre de magasins Steinberg qui seraient protégés. Ce n'est pas suffisant. Inquiets de leur sort depuis des mois, voire des années, les quelque 10 000 employés de Monsieur Sam ont le droit strict de savoir à quoi s'en tenir au plus tôt. Au surplus, M. Bertin Nadeau, président de Provigo, principale partie à la transaction, a soutenu qu'au terme d'un flottement temporaire et limité, le nombre d'emplois devrait être sensiblement le même dans un an. Aussi, la Caisse doit mettre en oeuvre pour que cette conjoncture négative soit réduite à sa plus simple expression. On dit que 16 magasins seraient jugés irrécupérables : il faudra en avoir la preuve, et faire en sorte que les travailleurs en cause aient accès sans délai au Fonds d'indemnisation prévu par Socanav.

Cette mesure d'équité doit s'accompagner d'une autre. Le projet de transaction comportait le versement de 3 millions \$ à Socanav pour le transfert des actifs de Steinberg, et de 2 millions \$ à M. Michel Gaucher pour s'assurer que, pendant cinq ans, l'armateur ne redevienne épicerie et fasse concurrence à ses trois acheteurs. Bien davantage que

leur malheureux président, les employés de Steinberg ne devraient-ils pas profiter d'une partie de cette cagnotte ? Après tout, ce sont eux, bien plus que M. Gaucher, surtout blessé dans son orgueil d'entrepreneur audacieux, qui risquent d'échouer dans l'aventure. La date de conclusion de la transaction — 90 jours — fait aussi problème, de même que l'ordre de remboursement des créanciers. En attendant les éclaircissements, qu'il faut souhaiter clairs et limpides, force est d'espérer que la Caisse et ses mandataires veillent au mieux à l'intérêt de l'ensemble des Québécois.

Tâche complexe et délicate, à dire le moins. En plus d'être lourdement impliquée dans le sauvetage de Steinberg, il y a trois ans, et donc dans le délestage en cours, la Caisse de dépôt détient aussi

*Un oeil  
au beurre noir  
ne fait pas  
perdre la vue...*

des blocs d'actions substantiels chez les deux principaux concurrents qui se partagent les dépouilles, à savoir Provigo et Métro-Richelieu. Qu'on l'admette ou non, ces relations incestueuses soulèvent un gros problème de cohérence et triplent les risques de conflits d'intérêts. La Caisse le reconnaît d'une certaine façon en nommant, depuis peu, des représentants autres que ses vice-présidents aux conseils d'administration des sociétés en question.

D'un autre côté, la disparition de la bannière et le démantèlement de Steinberg enlèvent un concurrent dans le champ alimentaire. Il est vrai que, au fil d'années désastreuses et de l'incertitude qui y règne depuis cinq ans, cette entreprise a perdu une bonne part de son marché. Il n'en reste pas moins que, avalée par ses trois concurrents d'hier, la chaîne Steinberg ne sera plus là pour donner aux consommateurs un choix plus élevé de magasins et de produits. Il faut le déplorer vivement, tout en tenant compte du fait que, dans ce secteur fragile et éminemment volatile, la compétition est carrément féroce et la marge bénéficiaire très mince. Il importe que l'alimentation reste sous contrôle québécois, mais pas au détriment des consommateurs.

Du mieux qu'il peut, depuis une semaine, M. Gaucher se défend de s'être comporté en aventurier sans scrupule dans cette affaire, et d'avoir profité indûment du « bas de laine » des Québécois. Il est facile, après coup, de jeter la pierre à un entrepreneur qui rate son coup. Mais il faut tenir compte du con-

texte. Un endettement très lourd, doublé d'une dure récession et d'un ralentissement général des affaires, n'a pas aidé l'intrépide acquéreur de Steinberg qui, par ailleurs, a fait un succès avec ses autres entreprises. La manière dont il tire son épine du pied montre également son habileté. Toutefois, sans qu'il soit en rien marqué au fer rouge, M. Gaucher doit prendre sa part des risques et des pertes, s'il en est. Il ne peut s'en tirer avec les honneurs d'une guerre, qu'il a perdue, sans se déshonorer.

Ainsi que le ministre Gerald Tremblay et d'autres le font valoir, les décisions gouvernementales prises en 1989, permettant à Socanav de mettre la main sur Steinberg grâce aux deniers publics, étaient les bonnes. Par exemple, la Caisse de dépôt, quoi qu'en dise son président actuel, M. Jean-Claude Delorme, n'a pas fait un mauvais placement. L'évaluation démontrait que le coût payé était de quelque 900 millions \$, alors que la valeur marchande des actifs était de 1,3 milliard \$. Il y a eu des fluctuations depuis trois ans, le marché immobilier subit une crise épouvantable — qu'il suffise d'évoquer la catastrophe du supergéant Olympia and York — mais le parc immobilier d'Ivanhoe, désormais dans le patrimoine de la Caisse, n'a pas déperdi, loin de là. Pour reprendre l'expression de M. Jean Campeau, sous l'égide duquel la vente de Steinberg s'est faite à Socanav en 1989, c'était et ça demeure un « joyau ».

Il n'y a donc pas lieu, contrairement à ce que d'aucuns s'empressent de faire, de condamner les initiatives de ce qu'on appelle, avec un brin de prétention, Québec inc., encore moins de profiter de la mésaventure de M. Gaucher pour tout remettre en cause, y compris la taille et les objectifs de la Caisse de dépôt. Pour le Québec, celle-ci est un levier majeur et elle doit le demeurer. Quant au capitalisme hybride que les Québécois affectionnent — fait d'un curieux mélange d'entreprise privée et de capital étatique — il a fait ses preuves et connu des succès énormes. Ce n'est pas un échec ou deux — il suffit de regarder autour de nous pour constater qu'il y en a des plus catastrophiques — qui doivent nous inciter à jeter le bébé avec l'eau du bain. Comme dit le ministre Tremblay, un oeil au beurre noir à Québec inc., ne doit pas nous faire perdre de vue qu'un bon oeil suffit, dans l'état actuel des choses.

Toutefois, avec l'ancien ministre péquiste Bernard Landry, concluons que le modèle québécois doit éviter toute complaisance. « La beauté de Québec inc., c'est d'introduire dans les règles du jeu capitaliste un élément collectif. Il y a un risque à ça. Ce n'est pas à la collectivité à prendre les risques pour les entrepreneurs privés. Il faut que les risques soient partagés. »

GILLES LESAGE

## Haiti, théâtre de la folie

« **T**OUT SE RÉPÈTE, toujours », aimait à dire l'écrivain Alberto Moravia. Il est en tout cas certaines scènes du monde dont les acteurs semblent condamnés à tourner éternellement sur eux-mêmes. Haïti est sans doute le modèle-type d'un tel théâtre de la folie répétitive.

Huit mois après le renversement du gouvernement Aristide, c'est toujours la même répression, toujours la même misère, toujours les mêmes palabres, toujours la même passivité suspecte, voire obscène, du monde extérieur.

La cruelle décision américaine, cette semaine, de chasser les réfugiés haïtiens de Guantanamo (base militaire US dans l'île de Cuba, immédiatement voisine d'Haïti), pour les renvoyer chez eux où règne l'arbitraire politique, la misère économique et les règlements de compte sommaires, est elle aussi une funeste répétition. En janvier dernier, Washington y était en effet allé d'un geste analogue, alors confirmé par la Cour suprême du pays.

Mais la distinction entre « réfugiés politiques » et « réfugiés économiques », invoquée par la Maison-Blanche pour fer-

mer Guantanamo, est au pire hypocrite, au mieux naïve et impraticable. Les Haïtiens qui quittent clandestinement leur pays, terrorisés par la violence et émancipés par la faim, fuient un enfer dans lequel banditisme sanglant, misère économique et répression politique forment un tout inextricable.

Certes, on ne peut demander aux pays occidentaux d'accueillir chez eux tous les déshérités du monde. Certes, depuis le renversement d'Aristide, les États-Unis ont tout de même accepté d'accorder un statut temporaire de réfugié à 8000 des 34 000 Haïtiens arrivés chez eux.

Mais il est des cas d'urgence, des cas extrêmes, devant lesquels tout refus a priori est indéfendable et politiquement suspect. Nous sommes devant l'un de ces cas. Mais qu'est-ce que ça peut signifier, pour le paysan de la province de Jérémie — dans le fin fond de l'ouest du pays — de se faire dire par George Bush « S.V.P. remplissez d'abord un formulaire à notre ambassade de Port-au-Prince » ?

Depuis le début, cette crise présente une disproportion troublante entre les belles paroles de la communauté inter-

ationale, et la pauvreté criante des actes conséquents. La farce a assez duré. On ne veut plus de réfugiés haïtiens ? Il faut tout simplement aller à la source du problème, et chasser ceux qui ont usurpé le pouvoir en septembre dernier. Sous Aristide — et malgré tout ce qu'on peut reprocher à ce dernier — il n'y avait pas d'exil massif d'Haïtiens.

La diplomatie des petits pas a échoué; les stratégies de type « blocus économique » aussi. L'embargo a eu un effet pervers : il a appauvri les gens ordinaires, perturbé l'aide humanitaire à la base, et enrichi toute une classe de contrebandiers.

Certes, sur le terrain, le pouvoir n'est pas toujours facile à identifier. Il y a un chaos croissant, une armée apparemment divisée, diverses bandes violentes et peu cimentées qui sèment la terreur et pillent tout ce qui peut être encore pillé dans ce pays décharné. Mais il n'y a surtout rien là qui pourrait résister longtemps à une action résolue et concertée — armée au besoin — de la communauté internationale, pour briser enfin le cercle vicieux d'une farce toujours recommencée.

FRANÇOIS BROUSSEAU

## LETTRES AU DEVOIR

### Duceppe, Brind'Amour et qui encore ?

SELON LE critique du DEVOIR, Robert Lévesque, Jean Duceppe aurait empêché l'articulation d'une véritable politique culturelle au Québec à cause de ses vues égoïstes et ne s'intéressant qu'au sort de sa Compagnie. Et, Lévesque en veut pour preuve le temps où il était lui-même (Lévesque) attaché de presse du premier ministre des Affaires culturelles sous le gouvernement du Parti québécois, Louis O'Neill (LE DEVOIR, 7 mai 1992).

Cette sortie contre Jean Duceppe, décédé il y a un an et demi, survient quelques semaines après celle que le même critique du DEVOIR dirigeait contre Yvette Brind'Amour, fondatrice du Théâtre du Rideau-Vert, que la mort venait tout juste d'arracher à la vie (LE DEVOIR, 15 avril 1992).

On me permettra de remettre certaines horloges à l'heure, pour avoir été moi-même l'adjoint de Jean Duceppe et notamment pendant ces années de règne péquiste en

matière culturelle, et pour avoir joué pendant de nombreuses années sur la scène du Rideau-Vert avec et pour Yvette Brind'Amour.

Je n'hésite pas à croire une seconde que le succès peut déplaire à certains critiques, les succès populaires notamment, un mot qui les agresse un peu parce qu'il implique que l'on plaie, que l'on plaie à d'autres qu'à leur petite personne. Or, Jean Duceppe et Yvette Brind'Amour étaient éminemment populaires. Ils savaient plaier. Jean Duceppe avait son public, comme Yvette Brind'Amour avait le sien. Et, tous deux avaient en commun l'amour et le respect de leur public.

Et, c'est pour cela que Jean Duceppe n'a jamais accepté de se plier à ce à quoi, dans les officines du ministre Louis O'Neill à l'époque (et dont M. Robert Lévesque avoue qu'il en faisait partie), on voulait le soumettre, comme on voulait soumettre tous les théâtres du Québec : *Vous aurez des subventions, nous disait-on, à la condition que vous jouiez du théâtre québécois.* Qu'importe que ce théâtre fut bon ou mauvais, mais pourvu qu'il fut québécois. Jamais. Jamais Duceppe

n'aurait pu accepter cela. Ni lui, ni moi, ni personne d'autre. Et c'est le poing sur la table, parce qu'il était poli, que Duceppe répliquait à ces apprentis-sorciers de la culture que, pour lui, il y avait deux sortes de théâtre, le bon et le mauvais. Que du théâtre québécois il en ferait tant qu'il pourrait, mais à la condition que ce soit du bon théâtre. À cette seule condition. Pas une subvention, pas un ministre, pas un fonctionnaire ne le convaincraient du contraire.

Aujourd'hui, 15 ans plus tard, il ne fait pas de doute, quant à moi, que Jean Duceppe a résisté à la bêtise qu'on s'appropriait à ériger en système, à une politique réductrice, fermée et digne des seuls improvisateurs du moment. Je parle toujours de ce qui se tramait en affaires... culturelles. Et, pourtant, Jean Duceppe fut un grand Québécois et l'un des plus ardents souverainistes de sa génération. Et, il demeura dans nos mémoires pour avoir si bien touché du doigt l'imaginaire québécois.

Serge Turgeon  
président  
Union des artistes  
Montréal, 19 mai 1992



## Jean-Robert Sansfaçon

### Wouf !

LES TEMPS sont vraiment durs ! Voilà que les chiens sont à leur tour victimes de politiciens obtus qui succombent à la pression populaire et leur défendent l'accès et le caca libres aux parcs. Que c'est compliqué de vivre à 1 million d'humains et 50 000 chiens sur une même île !

J'ai passé mon enfance tout à côté d'un élevage de bergers allemands et de danois. Des bêtes de compétition à qui on faisait faire la tournée des tournois nord-américains pour gagner des médailles. Plus tard, j'ai moi-même été propriétaire d'un superbe setter irlandais. Pour qui ne serait pas familier avec les races canines, le setter est ce chien roux avec une queue qui forme une longue frange et qui lui sert à nettoyer le visage des petits enfants. Un chien doux, mais « Dieu qu'il est fou ! », me répétait tout le monde.

Je n'avais pas le dos tourné que Cannelle, c'était son nom, avait foutu le camp. Une chienne intelligente, du moins d'une belle intelligence de chien. Pas du genre à vous rapporter votre journal qu'elle préférerait utiliser pour se faire les griffes, plutôt le style à vous faire damner.

Nous habitons à la campagne, mais la chienne n'était pas autorisée à quitter la propriété. Or, pour une balade au village, elle était prête à toutes les ruses. Elle faisait mine de brouter l'herbe comme les vaches du voisin et en profitait pour s'éloigner lentement de la maison. Puis, quand elle jugeait avoir pris suffisamment de distance pour que je ne puisse plus la rattraper, elle se poussait en courant. J'avais beau crier, courir à mon tour pour la rattraper, la seule chose que je réussissais, c'était de faire un fou de moi. C'est ça, une intelligence de chien...

Tout cela pour dire que je comprends les gens qui sont attachés à leur cabot et qui ne voudraient s'en défaire pour rien au monde. Un chien, c'est une présence, ça réagit et sait apprécier une récompense. Mais c'est aussi charognard qu'un corbeau, aussi salaud qu'un canard et aussi dépendant qu'un enfant... sans en être un. C'est pour ça que je n'étais pas vraiment fâché en cette fin d'après-midi d'hiver, quand j'ai constaté que Cannelle ne reviendrait pas de son escapade en ski de fond en compagnie de parfaits inconnus.

J'aime les chiens, presque tous les chiens... sauf les petits laids fatigués qui gueulent pour rien et ceux qui salivent d'envie de vous dévorer la cervelle pour plaire à leur maître. Mais en choisissant de vivre en ville, je savais que c'en était fini de cet esclavage sympathique. La ville est le dernier endroit où il est possible de faire une vraie vie de chien. À moins de vivre à proximité d'un des rares terrains vacants non fréquentés par des humains.

CES JOURS-CI, les maîtres de gros toutous sont en furie parce qu'on les empêche de laisser leur bête courir librement dans les parcs. Même qu'ils vont manifester dans les rues de Montréal, le 14 juin prochain, pour exiger de l'administration municipale qu'elle mette fin à la « guérilla policière ». Une guérilla, soit dit en passant, qui se résume aux visites quotidiennes de quatre préposés dans les seuls parcs les plus fréquentés.

Les chiens, les gros surtout, ont besoin de faire de l'exercice et de lâcher leur fou. Le hic, c'est que les parcs ne sont pas là pour libérer l'agressivité canine. N'importe qui se méfie d'un doberman ou d'un berger qui veut jouer ! « MON chien à MOI n'est pas malin ! » Peut-être, et c'est tant mieux, monsieur. Mais vous êtes le seul à le savoir, et même les chiens doux ont des crocs pour s'en servir. Un chien, même le vôtre, reste un chien toute sa vie.

Va pour l'épanouissement de bébé, mais au bout de sa laisse, ou à la campagne. Si bébé ne peut se satisfaire d'une marche de santé tranquille au bout d'une laisse, s'il a besoin de grands espaces, il n'a qu'à porter plainte auprès de son maître, pas auprès du maire de Montréal.



La Ville ramasse 100 tonnes d'excréments par année dans les rues et les parcs, y compris dans les carrés de sable des enfants. Et c'est sans compter les 50 autres tonnes que nous ramassons sous nos semelles.

J'ai lu dans un journal, sous la plume d'un vétérinaire bien bavard, que « les cabots, eux, c'est contre les couches de bébé pleines de caca, jetées ça et là, qu'ils en ont... ». Et les odeurs d'urine des robinets et autres itinérants paquetés de bière sur le parvis de l'UQAM, c'est vraiment puant... D'abord, connaissant les chiens, je suis certain que c'est le maître qui trouve ça peu ragoutant, et non le chien. Ensuite, pour ce qui est du rapprochement entre l'hygiène canine et la misère humaine, voilà ce qui s'appelle un glissement des valeurs sur un petit quelque chose d'odieux.

Avec la montée de l'écologie, les chiens et les chats ne sont plus tout à fait des bêtes dans les pays que l'on dit développés. Eux aussi sont en pleine négociation constitutionnelle, via leurs maîtres chers et inconditionnels.

Après le droit au boeuf en cube sauce au vin, puis le droit à une place dans le lit conjugal (on ne l'avouera pas devant la visite, mais que voulez-vous, il est si affectueux !), c'est maintenant le droit à l'épanouissement personnel dont il est question. En langage *Politically Correct*, nous dirions que les chiens de compagnie sont devenus « des êtres écologiquement égaux, mais différents ».

FAUTE de leur donner libre accès aux parcs, il faudrait maintenant leur construire des enclos réservés à même les rares espaces verts de cette ville. Ce privilège de riche ne vous paraît-il pas farfelu, alors qu'il est si simple de tenir son chien en laisse et de ramasser ses restes ? Imaginez le nombre et la grandeur des enclos qu'il faudrait construire, et entretenir, pour satisfaire aux besoins pressants d'une centaine de gros chiens en même temps, matin et soir aux heures de pointe.

Si l'idée est bonne, alors pourquoi les propriétaires de cabots ne se regrouperaient-ils pas pour louer des terrains vacants et y aménager de tels enclos, comme le font les éleveurs et les sociétés de gardiennage ?

On demande à la Ville d'assumer cette responsabilité parce qu'on n'est pas prêt à le faire soi-même. Or, pour quelques années encore, la Ville a bien d'autres chats à fouetter que de dépenser son argent pour l'épanouissement collectif des chiens.

La nouvelle réglementation municipale qui impose l'obligation de tenir son toutou en laisse dans les lieux publics et de ramasser sa merde sous peine d'amende, est un strict minimum pour qui désire vivre en ville ou en banlieue. Pour limiter les inconvénients, il n'y a qu'à choisir un chien de taille plus modeste ou encore, à visiter plus souvent son vieil oncle à la ferme. Mais alors, n'oubliez pas : les cultivateurs ne laissent jamais dormir les chiens dans la maison... Pauvre be-bête !